HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4303 du Vendredi 10 Octobre 2025 - 74e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

TRAQUE DES «BEBES NOIRS»

Les ONG dénoncent de graves violations des droits de l'homme

Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH, et Trésor Nzila, directeur exécutif du CAD

(P.8)

ENQUETE

Les délestages d'électricité ont un coût!

Le tripatouillage (P.3)

FOOTBALL

La FECOFOOT forcée de reporter son assemblée

(P.20)

EDITORIAL

Nous avons été battus !

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Ouverture de l'année pastorale

Les neuf diacres ont pour mission de proclamer et d'annoncer l'évangile du Christ au peuple de Dieu (P.10)

Respecté Camarade KIM JONG UN,
Secrétaire Général du Parti du Travail de Corée,
Président des Affaires d'Etat de la République Populaire Démocratique de Corée, Commandant Suprême des Forces Armées de la République Populaire Démocratique de Corée

C'est dans les masses populaires que le Parti plonge ses racines

Le 22 janvier 2019, le respecté camarade **KIM JONG UN** s'entretint avec les cadres responsables du Comité central du Parti du travail de Corée.
Il indiqua en présence d'eux : Il y a peu de temps, j'ai planté des pins au bord d'une route d'en face du siège du Comité central du Parti avec des cadres.
Un pin profondément enraciné dans le sol pousse vigoureux avec ses feuilles persistantes en toutes saisons. Si, comme c'est le cas de cet arbre, un parti s'enracine profondément chez les masses populaires, il ne se laissera jamais ébranler ni écrouler même dans toute adversité, en allant de victoire en victoire sans subir aucun échec. C'est dans les masses populaires qu'il plonge ses racines. Celui-ci doit s'enraciner profondément dans les masses populaires. Ainsi seulement, il peut remplir sa mission sans perdre son caractère révolutionnaire et populaire.
Et de poursuivre : Les cadres, profondément conscients de cette vérité, doivent réaliser à fond la ligne du Parti envers les masses et unir étroitement celles-ci autour du Parti.
Un jour, **KIM JONG UN** s'adressa à des cadres: Dans notre société, la raison d'être des cadres est de servir le peuple, non pas d'être servis par lui. Puisqu'ils sont fils et filles d'origine populaire, il leur est naturel de servir le peuple.
Un autre jour, il souligna: Notre Parti considérera le sentiment du peuple qui le suit sincèrement comme la première ressource de la révolution et, au nom de notre peuple courageux, intelligent et beau, se frayera un chemin à travers les broussailles et anticipera un avenir radieux, en portant tous les fardeaux sur son dos.
Animé de cette volonté sublime, il écrit l'histoire de direction du PTC avec un esprit de dévouement au peuple.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879; 04 0281395
E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com; mousssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

GROUP CANYA
EN SIGLE «G.C-SARL»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: N° 20 RUE MOUAMBA MASSENGO SOPROGI
ARRONDISSEMENT DJIRI BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2025-B12-00201
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, en date du **25 Juin 2025** à Brazzaville, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Bacongo le **09 Juillet 2025,** sous Folio **117/113 n°3318**, il a été constitué une société dénommée: **«GROUP CANYA» en sigle «G.C-SARL».**
Dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle.

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA.

Siège: n° 20 Rue Mouamba Massengo Soprogi Arrondissement Djiri Brazzaville.

Objet: Les activités de la société sont les suivantes:

• Conseils et Technologies de télécommunications.

Durée: 99 Années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° **RCCM CG-BZV-01-2025-B12-00201** du 01 Août 2025.

Gérance: A été nommée en qualité de Gérante de la société, pour une Durée Indéterminée la personne suivante:

• Madame **MBOUSSA née OBOSSODJOLA Opira Vesna Nannick**, de nationalité Congolaise, née le 09 Juillet 1991 à Loubomo, demeurant au n° 41 rue KINTSOUNOU Q005 à Djiri à Brazzaville. Titulaire d'une Carte Nationale d'Identité portant le n° **1521910002221 BZ0925QUCLHJ8-02** délivrée le 01 Mars 2025.

Un Dépôt de deux expéditions des Statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA-ILAHOU

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613-Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: secretariatoffice14@gmail.com -98,
Avenue Linguissi PEMBELLOT
Rond-Point ''Ex-BATA'', à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages - Pointe-Noire-Congo
Paul Bernard BATIA,
Notaire.

INSERTION LEGALE

Aux termes de l'Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier n° RCCM CG-PNR-01-2025-B14-00010, du 23 Septembre 2025, il a été immatriculé une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: «P&O MARITIME OFFSHORE CONGO»
Forme sociale: Société Anonyme Pluripersonnelle (S.A.) avec Conseil d'Administration;

PCA: Monsieur Gérard Antoine Auguste TROULLIER;

D.G.: Monsieur Bozidar MACIC;

Capital social: Dix millions (10.000.000) de Francs CFA de Mille (1000) actions, d'une valeur nominale de dix mille (10.000) Francs CFA chacune;

Siège social: n°02, Rue Pili-Kondi, Derrière la Radio Pointe-Noire, Rez-de-chaussée, Appartement 002, Tchikobo; Centre-ville, Pointe-Noire-République du Congo.

Objet social: L'affrètement des navires; Location de barges et de remorques; Sauvetage des navires en détresse; Gestion et exploitation des navires; Approvisionnement de la main d'œuvre; Toute prestation de services, conseils, études au profit des sociétés, qu'elles soient administratives, comptables, juridiques, techniques, commerciales, financières ou autres; La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements,
fonds de commerce, usines, ateliers.

Durée: (99) années, à compter de son immatriculation;

Pour avis, **Le Notaire.**

ENQUETE

Les délestages d'électricité ont un coût!

Les Congolais sont exaspérés par les coupures d'électricité fréquentes, devenues presque endémiques, surtout à Brazzaville. Cette situation affecte gravement l'économie informelle et la vie quotidienne des ménages, des administrations et des entreprises .

À Brazzaville, les coupures d'électricité sont fréquentes et inexplicables, même de la part de l'E²C. Cette absence d'explications soulève des inquiétudes croissantes. Les habitants se plaignent: *«C'est difficile de vivre sans électricité».*

Des quartiers entiers sont plongés dans l'obscurité depuis des jours, voire des semaines, sans que les autorités ne s'en préoccupent. Cette situation engendre une insécurité croissante, avec des crimes et des vols en augmentation. Les initiatives d'éclairage public, lancées à l'approche du 65ème anniversaire de l'indépendance, ont cessé après les festivités, malgré les affirmations de l'E²C que ces travaux n'étaient pas liés à l'événement.

L'obscurité génère de l'insécurité. La ville n'étant déjà pas pleinement éclairée, cette situation est insupportable. Lorsqu'il y a de l'électricité, elle est souvent de mauvaise qualité et intermittente.

Le pouvoir d'achat des Congolais ne leur permet pas d'acheter des provisions chaque jour, entraînant ainsi des pertes alimentaires. Les denrées périssables pourrissent dans les congélateurs, les appareils tombent en panne, et les élèves ne peuvent pas étudier la nuit.

Les commerçants, notamment ceux vendant des produits congelés, subissent des pertes considérables. La situation est désastreuse pour les entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME). Il s'agit d'une crise intenable.

Laisser des gens dans l'obscurité pendant des jours est une violation des droits humains. Lors du forum sur l'électricité au Congo, le ministre de l'Énergie et de l'hydraulique, Emile Ouosso, a promis que ces perturbations ne seraient bientôt qu'un souvenir. Il a reconnu que le problème de l'électricité au Congo est complexe, évoquant la vétusté des équipements et le vieillissement du réseau.

Le tripatouillage

Actuellement, le pays produit environ 751 MGW pour une consommation de 600 MGW, mais plus de la moitié de cette énergie est perdue en raison de l'état des infrastructures. Le ministre a annoncé des mesures pour remédier à cette situation, y compris un financement de la Banque mondiale pour rénover les lignes électriques.

Le groupe ENI-Congo a également commencé des travaux de réhabilitation des transformateurs qui assurent le relais entre Brazzaville et Pointe-Noire, vieux de 43 ans. Des remplacements de transformateurs vétustes sont prévus, ainsi que la rénovation du barrage hydroélectrique de Moukoukoulou. Selon le plan établi, une amélioration significative dans la desserte électrique à Brazzaville est attendue d'ici fin 2025, avec la promesse que les coupures seront résolues d'ici septembre 2026.

En attendant, la situation reste difficile, exacerbée par des pénuries d'eau causées par le manque d'électricité. Les familles doivent acheter de l'eau de forage, et de nombreuses personnes se déplacent avec des seaux et des bidons. Quel calvaire !

KAUD

ASSAINISSEMENT

Prêcher par l'exemple

Le premier samedi d'octobre 2025 a été dédié à l'assainissement de plusieurs établissements scolaires, notamment le complexe scolaire Révolution-Gambo Olilou à Ouenzé; le lycée technique 5 février 1979 à Mpila; l'école primaire 5 février à Mikalou et le CEG Angola Libre à Makélékélé. Cinq jours après le début des cours pour l'année scolaire 2025-2026, les ministres Juste Désiré Mondelé de l'Assainissement urbain, développement local et entretien routier, Jean Luc Mouthou de l'Enseignement primaire, secondaire et alphabétisation et Ghislain Thierry Maguessa Ebomé de l'Enseignement technique et professionnel ont montré l'exemple.

Au total, quatre établissements publics dont trois de l'enseignement général et un de l'enseignement technique ont été choisis pour cette journée de salubrité dédiée au premier samedi du mois d'octobre pour se conformer à la circulaire du Premier ministre Clément Mouamba sur la journée de salubrité le premier samedi de chaque mois.

Tout a commencé au lycée de la Révolution à Ouenzé, où les trois ministres ont collaboré avec des ONG et d'autres partenaires impliqués sur le terrain. Ils ont également travaillé au lycée technique 5 février 1979 de Mpila. L'école primaire 5 février 1979 de Mikalou, située dans l'arrondissement 9 Djiri, a été le dernier site visité lors de cette journée d'assainissement.

Ce lieu, en proie à un conflit entre la nature et l'homme, présente un état déplorable. Certains bâtiments sont progressivement engloutis par la terre, tandis que d'autres s'effondrent sous le poids de l'âge et du manque d'entretien. L'école est devenue en partie un ruisseau, une ceinture maraîchère, une savane, et une décharge. L'accès par l'avenue 5 février de Mikalou est impossible pendant la saison des pluies et difficile en saison sèche, car l'avenue se transforme en ruisseau au moindre orage.

Dans ce décor désolant, les trois ministres, aidés par une ONG spécialisée dans l'assainissement, ont non seulement visité cette école primaire publique, mais aussi échangé avec les responsables et dévoilé une plaque interdisant de jeter des ordures dans la cour de l'école. C'est un symbole fort. *«Le premier samedi du mois coïncide avec le premier week-end de la rentrée scolaire. Nous avons souhaité nous retrouver et prêcher par l'exemple, car en réalité, vous voyez ces établissements scolaires. Ici, nous réclamons de nouveaux bâtiments, de nouvelles écoles. Et à juste titre, il faut les entretenir et les premiers à le faire, ce sont les occupants: les enseignants et les apprenants et les parents d'élèves. C'est nous tous. En tant qu'occupants de ces établissements, nous avons voulu passer un message d'une école propre, d'une école*

Les membres du gouvernement en pleine action

saine et encourager les apprenants et les enseignants», a déclaré le ministre Juste Désiré Mondelé.

L'objectif était de transmettre un message et d'enseigner des gestes écologiques et citoyens aux élèves. *«Nos écoles doivent être propres, et nous devons le faire aujourd'hui, mais il est essentiel que les apprenants le réalisent au quotidien»,* a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

FORMATION

Il faut rétablir la réputation de l'ENMA

Autrefois, la spécialité de greffier en chef était réservée aux greffiers principaux issus de l'École nationale moyenne d'administration (ENMA), qui forme les cadres moyens de l'administration et recrutés dans la Fonction publique. Aujourd'hui, cette spécialité est accessible à l'ENAM aux non-fonctionnaires, c'est-à-dire aux bacheliers sans qualification ni expérience professionnelle.

Cependant, le métier exige des prérequis spécifiques et un parcours adapté. L'ENMA et l'ENAM sont deux établissements distincts, chacun ayant ses propres objectifs et missions. L'ENMA forme les cadres moyens, alors que l'ENAM prépare les cadres supérieurs. Il est donc crucial de ne pas les confondre.

Pour devenir greffier principal, il faut suivre deux années de formation à l'ENMA. Après cela, il faut attendre deux ans pour passer le concours de l'ENAM, option greffier en chef, qui dure trois ans. Ainsi, un élève ayant suivi le cursus de l'ENMA devra consacrer cinq années pour atteindre le même diplôme et la même qualification qu'un étudiant de l'ENAM, qui n'en a besoin que de trois. Cela semble injuste pour ceux déjà en poste comme greffiers principaux.

L'ouverture de nouvelles filières se fait sans décision du conseil des ministres, permettant à chacun de décider unilatéralement. L'ENMA est la seule institution au Congo dédiée à la formation des cadres moyens. Il est donc impératif de redorer son image, sinon l'école risque de disparaître.

Le pays ne peut se permettre de former uniquement des cadres supérieurs : qui occupera les postes intermédiaires? Trois filières ont été suspendues à l'ENMA, dont celle du journalisme. Le pays ne formera plus de journalistes de niveaux I et II. De plus, les élèves, mais aussi pour permettre aux cadres moyens de la Fonction publique de changer de statut avant de poursuivre leurs études à l'ENAM.

La filière de diplomatie a été supprimée au profit d'un partenariat public-privé, qui en est en réalité une branche. Que dire de la gestion des collectivités locales, qui fait partie intégrante de l'administration générale? Supprimer ces filières est une grave erreur, tout comme celle de la gestion scolaire, qui formait les gestionnaires

Annexe de l'ENMA

les fonctionnaires recrutés avec le BEPC ne pourront pas accéder à l'Université Marien Ngouabi pour étudier le journalisme, car ils n'ont pas de baccalauréat. Ils se retrouvent donc bloqués.

L'ENMA est la seule école au Congo qui forme des journalistes au niveau moyen. Elle n'a pas été créée uniquement pour accueillir d'établissements scolaires, désormais menacés de disparaître.

On met en place des filières comme l'hôtellerie et le tourisme, alors que l'État s'est désengagé de ces secteurs. Une fois formés, ces élèves seront-ils recrutés par la Fonction publique? L'État ne dispose pas d'hôtels. C'est une situation de casse-tête.

Jassyne *(Finaliste)*

Editorial

Nous avons été battus !

Encore une fois, le Congo a été battu à une confrontation internationale. Il ne s'agit ni de football, ni d'athlétisme, ni même de sport. Lundi soir, à Paris, le candidat de la République du Congo à la direction de l'Unesco, Edouard Firmin Matoko, fonctionnaire international, a été battu par l'ancien ministre égyptien Khaled El-Enany. A l'analyse des résultats, il semble que seules deux voix se sont reportées sur notre candidat; la majorité des 55 votants - y compris les pays supposés amis- s'étant prononcés pour l'Egyptien.

Les enseignements de cette déception nationale sont nombreux, et aucun qui soit de nature à redresser le moral en berne des citoyens. Le Congolais est désormais habitué aux défaites cuisantes en sport, aux vexations à la porte des palais, aux bas de liste. Même quand il a tenté de hisser un des siens parmi les dirigeants des grandes institutions onusiennes, il en a été chassé sans ménagement. A l'Organisation internationale de la Francophonie, il n'est jamais parvenu à asseoir dans un fauteuil qui semblait pourtant taillé sur mesure, l'écrivain Henri Lopès, une pointure big de big.

Cette fois-ci, il semble que les pays avec lesquels nous mangeons dans la même assiette n'aient pas daigné accorder crédit à la longue expérience de notre compatriote Matoko, cédant à l'image - solide il est vrai - de l'ancien ministre égyptien et égyptologue. Les efforts désespérés du Congo pour attirer l'attention de la diplomatie mondiale sur le brillant Matoko ont été vains. Trop peu, trop tardifs, trop insignifiants face au concurrent. Mauvaise organisation, embrouille dans les signaux d'un soutien qu'on semblait ne pas vouloir : espérons en une prochaine fois.

Albert S. MIANZOUKOUTA

MADINGOU

Le Mouvement Congo Uni en pleine expansion

Fondé en 2005, le Mouvement Congo Uni (MCU) aspire à devenir un parti politique national. Sous la présidence de Purhence Poni Moko Etoula, le MCU est dirigé dans le département de la Bouenza par Benny Rod Hasley Ghoma Babouelet.

Benny Rod Hasley Ghoma Babouelet.

En soutien au Président Denis Sassou-Nguesso, le MCU s'engage à l'accompagner dans son projet de société. *«La marche vers le développement».*

«Nous mettrons tout en œuvre pour faire évoluer le Congo. Le parti se consacre au service du peuple congolais pour garantir le triomphe de la démocratie, dans l'unité, la justice et la solidarité. Les principes fondamentaux du MCU incluent le patriotisme, la philanthropie, la solidarité, l'acceptation des différences, la justice, l'équité, ainsi que la critique et l'autocritique en milieu autorisé», a promis Ghoma Babouelet.

Le MCU a pour objectifs de devenir une école d'apprentissage et d'expérimentation de l'unité, de la justice et de la solidarité pour tous les citoyens de la République, sans distinction de religion ou d'ethnie; de promouvoir et développer la solidarité, et de participer activement à la construction d'un Congo uni.

Benny Rod Hasley Ghoma Babouelet a appelé les militants et sympathisants du MCU à s'enrôler afin de garantir, en mars 2026, une victoire pour la majorité présidentielle, dans la sagesse et l'abnégation électorale.

Jean MOUSSOUNCGOU KIOSSI

MABOMBO

L'école primaire en ruine

Une préoccupation partagée par l'Association des parents d'Élèves et étudiants du Congo (APEEC) et le conseiller de Mabombo, François Mboungou Massoukou. Les élèves suivent leurs cours dans des conditions déplorables, qui ne reflètent pas le système éducatif congolais.

L'école primaire de Mabombo en ruine

Les bâtiments sont vétustes et construits de manière artisanale, et les élèves partagent l'espace scolaire avec des coqs et d'autres animaux domestiques. Ce constat est alarmant.

En ce début d'année scolaire, François Mboungou Massoukou exprime des inquiétudes quant au rendement des élèves inscrits dans cette école. La communauté éducative doit s'investir pour offrir aux élèves de Mabombo les conditions nécessaires à leur réussite. *«Sans école, il est impossible de former des cadres pour le pays»*, a-t-il souligné.

Membre du Mouvement national pour la libération du Congo (MNLC) présidé par Michel Mboussi Ngouari, François Mboungou Massoukou se déclare déterminé à soutenir les efforts du Gouvernement pour redresser le système éducatif.

Il a précisé que sa contribution, bien que peu reconnue, est essentielle pour alléger la situation dans le pays. *«Le district de Mabombo est son cheval de bataille»*, en sollicitant une attention particulière des autorités départementales et gouvernementales pour le redressement du système éducatif.

J. M. KIOSSI

BOUENZA

Habib Paterne Miette installé dans ses fonctions

Son installation a eu lieu le 24 septembre 2025 sous la supervision du directeur départemental de l'Administration du territoire, représentant la secrétaire générale de la Bouenza empêchée, Martin Ngoma Vulleroumiere. Elle a été précédée par la lecture du décret de sa nomination. En présence de ses collègues directeurs départementaux venus marquer leur solidarité administrative.

Le nouveau directeur départemental du contrôle d'Etat vient de Gamboma, dans les Plateaux, où il a servi comme professeur certifié des lycées. Désormais gestionnaire du contrôle d'Etat dans le Département de la Bouenza, Habib Paterne Miette a rappelé à l'auditoire les missions qui l'attendent. Il dit vouloir s'impliquer dans la lutte contre la délinquance administrative et faire asseoir les règles de la bonne gouvernance administrative.

Habib Paterne Miette

Jean MOUSSOUNGOU KIOSSI

A VENDRE
QUARTIER: MAYANGA
PARCELLE AVEC MAISON
3 chambres - Salon - Cuisine - Eau - Electricité
Tél: 05 392 98 96

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Lutte contre le Paludisme : Démarrage de la seconde phase de la campagne nationale de distribution gratuite des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action (MILDA)

Le Ministère de la Santé et de la Population, à travers le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), en collaboration avec Catholic Relief Services (CRS) et les autres partenaires, annonce le démarrage de la seconde phase de la campagne de distribution gratuite des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA), à partir du 10 octobre 2025.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le paludisme, une priorité de santé publique en République du Congo, qui constitue la première cause de consultation, d'hospitalisation et de décès, notamment chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans.

Après une première phase réussie en août dernier, cette deuxième phase couvrira les départements de Pointe-Noire, Kouilou, Niari, Bouenza et Lékoumou. Des agents formés passeront de maison en maison pour enregistrer les familles et distribuer gratuitement les moustiquaires, en fonction de leur taille.

Les populations concernées sont invitées à réserver un accueil chaleureux aux équipes de distribution et à leur fournir des informations honnêtes et complètes.

Conseils d'utilisation de la MILDA :

• Avant usage, étendez la moustiquaire à l'ombre pendant 24 heures (évitez tout contact avec le soleil) ;

• En cas de salissure, lavez-la avec du savon simple (évitez les détergents et l'eau de JAVEL) ;

• Ne pas utiliser la moustiquaire comme filet de pêche, clôture ou protection pour les jardins ou les tombes.

Le seul usage recommandé de la MILDA est la protection contre les piqûres de moustiques.

La MILDA est un don gratuit destiné à sauver des vies. Dormons et faisons dormir notre famille sous moustiquaire imprégnée pour éviter le paludisme !

Pour toute information complémentaire, appelez au 06 950 50 50.

ONG

Vers la tenue de l'assemblée générale du Renalvisco

En préparation de son assemblée générale prévue en décembre, le Réseau national des associations de lutte contre les violences sexospécifiques au Congo (RENALVISCO) a organisé, le 25 septembre 2025 à Brazzaville, une réunion préparatoire. L'objectif de cette rencontre était de revitaliser le réseau en y intégrant d'autres acteurs de la société civile pour intensifier les actions communes et réévaluer les textes fondamentaux. Un comité préparatoire, composé de huit membres, a été constitué. Les travaux étaient dirigés par Mme Jocelyne Milandou-Kanza, coordonnatrice du réseau.

Les participants pendant les travaux

Ce comité aura pour mission de réviser les textes afin de permettre une réunion de pré-validation avant l'assemblée générale élective, qui visera à renouveler les instances du RENALVISCO, créé en janvier 2011 pour structurer et renforcer l'action communautaire, comme l'a expliqué Mme Jocelyne Milandou-Kanza.

Elle a souligné que le réseau était en hibernation depuis quelque temps. *«Cela fait près de six mois que nous avons décidé de redynamiser cette structure. Il est essentiel de passer à une étape cruciale, celle du renouvellement de nos instances, afin d'exécuter notre feuille de route. Nous sommes ici pour encourager les victimes de violences et leurs familles à dénoncer ces violations des droits humains. Lorsqu'une personne subit une agression dans son intimité, sa dignité est atteinte. La dignité est inhérente à chaque être humain, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme»*, a-t-elle déclaré.

Mme Jocelyne Milandou-Kanza

Elle a également rappelé que les membres du RENALVISCO doivent agir en tant qu'activistes des droits humains. *«Nous souhaitons que les victimes parlent de plus en plus de leurs expériences et se rapprochent des professionnels tels que les médecins, les psychologues et les magistrats».*

Les violences sexospécifiques sont de plus en plus fréquentes en République du Congo. Les données issues de diverses études et campagnes de sensibilisation menées sur le territoire national, dans les ménages, les établissements d'enseignement et les églises, montrent que les filles, les femmes et les enfants sont les principales victimes de ces violences, tant dans l'espace public que privé. Aucun département n'est épargné par ce fléau.

Face à l'ampleur de ce phénomène, il est impératif de revitaliser le réseau et d'intégrer d'autres acteurs de la société civile afin de mutualiser les efforts, d'échanger sur leur expertise et d'intensifier les actions communes.

Pour soutenir cette dynamique, Catholic Relief Services (CRS) apporte depuis le début de l'année un soutien financier et technique au RENALVISCO pour l'organisation de rencontres avec ces divers acteurs, dans le but de réviser ses textes fondamentaux. Dans cette optique, le RENALVISCO, en partenariat avec le Programme national de lutte contre les violences faites aux femmes et Catholic Relief Services, prévoit de tenir une assemblée générale pour s'aligner sur les textes fondamentaux révisés. Cette assemblée visera à valider les statuts et règlements intérieurs modifiés lors des deux précédentes réunions du RENALVISCO, à établir de nouvelles instances dirigeantes et à adopter une feuille de route.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DISPARITION

Décès en France de Joseph Mbossa, député d'Abala

Député de la circonscription électorale unique d'Abala, département de la Nkeni-Alima, Joseph Mbossa, président de la Commission Plan, aménagement du territoire, infrastructures et développement local de l'Assemblée nationale, ne répondra plus jamais à l'appel des députés. Il est décédé en France le 28 septembre 2025.

La nouvelle de sa disparition a été reçue comme une épée de Damoclès à l'hémicycle où une séance plénière spéciale présidée par Fernand Sabaya, premier secrétaire de l'Assemblée nationale, a été organisée le 30 septembre 2025, pour mettre en place une coordination et quatre sous commissions chargées d'organiser les obsèques de l'illustre disparu.

La classe politique congolaise et le Parti congolais du Travail viennent de perdre l'une de leur figure les plus modérées. Joseph Mbossa fut secrétaire permanent aux affaires électorales, à l'administration du territoire et à l'urbanisme du Parti congolais du travail (PCT) et rapporteur général du comité préparatoire du 6e congrès ordinaire du PCT, prévu en décembre prochain.

Docteur-ingénieur en planification et gestion des ressources hydroélectriques, il siégeait à l'Assemblée nationale depuis juillet 2017. Discret et réservé, Joseph Mbossa a occupé le poste de directeur de cabinet de la ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement de 2011 à 2012.

Il fut coordonnateur du projet d'appui à la diversification de l'économie de 2013 à 2017 et ancien coordonnateur du projet de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants (2001-2010).

Joseph Mbossa

Joseph Mbossa s'en est allé, imposant ainsi le 30 septembre 2025, lors de la plénière spéciale de l'Assemblée nationale, le macabre rituel de l'écharpe jetée sur l'épaule d'un fauteuil vide pour symboliser par son silence désormais éternel, la dernière occupation du siège législatif d'Abala par le défunt.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

L'échec de Firmin Edouard Matoko largement commenté à Brazzaville

Trois jours après l'échec du diplomate et économiste congolais Firmin Edouard Matoko à se faire élire comme directeur général de l'UNESCO (il a recueilli 2 voix seulement contre 55 à son adversaire, l'Egyptien Khaled El-Enany), ce sujet suscite encore des débats et des réactions à Brazzaville. Ni le prestige personnel de Matoko, ni l'activisme diplomatique affiché ces derniers mois n'ont réussi à inverser la tendance. En tout cas, la diplomatie congolaise est ''clouée'' au pilori. Morceaux choisis : *«Cet échec était prévisible» ; «Le fait que des pays historiquement proches – Angola, RDC, Gabon, Tchad, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Afrique du Sud, Turquie – aient choisi de ne pas soutenir notre candidat est un signal alarmant. Cela démontre que le capital diplomatique congolais s'est érodé, laissant place à l'isolement»*; *«À quoi ont donc servi tous ces voyages onéreux à travers l'Afrique australe, centrale, l'Amérique latine, l'Europe de l'Est... ? » ; «Cette défaite met en lumière que la diplomatie congolaise est loin d'atteindre son efficacité. Cette claque mérite une analyse profonde»* ; *«Un candidat, aussi compétent soit-il, ne peut triompher sans le socle solide d'une diplomatie nationale cohérente et respectée. Or, c'est précisément là que le bât blesse.»* ; *«Matoko a été battu. Son désir de diriger l'UNESCO s'effondre. Il doit retourner au Congo. Sa présence est requise dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science»*

Rentrée universitaire rime avec préavis de grève !

Après le préavis de grève lancé vendredi 3 octobre 2025 par le collège intersyndical de l'Université Marien Ngouabi, nombre d'étudiants affirment ne plus s'indigner, à force de vivre la même scène chaque rentrée académique. La réaction de LJECB, une page d'information dédiée aux étudiants, est ironique : *«À force d'assister à ce cycle à répétition, les étudiants ne sont même plus surpris. Pour eux, rentrée universitaire rime avec préavis de grève; c'est presque devenu une matière obligatoire du tronc commun. Le Congolais lambda, lui, hausse les épaules: "Ah, encore l'Université en grève…". On croirait presque à une mauvaise coutume culturelle. On finirait par croire qu'il existe une "loi non écrite" qui oblige le personnel de Marien-Ngouabi à réclamer ses salaires chaque année avant de commencer à enseigner. Un cercle si bien huilé qu'il en devient comique, si ce n'était pas aussi tragique pour l'avenir des jeunes».*

La devanture de l'école primaire ''Fleuve Congo'' transformée en marché de fortune

L'entrée de l'école primaire Fleuve Congo située en face de la morgue de l'hôpital de Talangaï, dans le 6e arrondissement de Brazzaville est, depuis un certain temps, occupée par des vendeurs et vendeuses, en grand nombre le soir. Outre les hangars déjà implantés aux abords de cet établissement d'enseignement général, les vendeuses de poisson frais, quant à elles, squattent l'entrée principale pour exposer leurs produits. Elles rendent cet environnement insalubre, d'autant qu'une marre d'eau a pris ses quartiers à quelques mètres de la devanture de cette école. Les autorités éducatives devraient y mettre bon ordre, pour permettre aux apprenants de retrouver leur lieu d'apprentissage sain. Ouvrir une école, c'est fermer une prison !

Dispute d'un couple pour une histoire de prise en charge sanitaire

Une jeune fille de 20 ans a été grièvement blessée à coups de machette par son petit ami. Les faits se seraient déroulés, selon Les Echos du Congo-Brazzaville, le jeudi 2 octobre 2025 à Brazzaville, au Château d'eau, un quartier de l'arrondissement 1 Makélékélé. D'après notre source, l'origine de cette violence serait liée à la prise en charge sanitaire de leur fille de cinq mois. Le couple vit en concubinage. La victime a été rapidement conduite dans un cabinet médical privé situé dans les parages. Voilà comment se terminent certaines scènes de ménage.

Un homme se jette au confluent du Djoué et du fleuve Congo

Une scène glaçante a donné des frissons la semaine passée au Pont du Djoué, à Brazzaville. Un homme emporté probablement par la dépression, a enjambé le parapet du pont du Djoué, à sa confluence avec le fleuve Congo, puis a scellé son destin dans les eaux impitoyables de cette rivière. Les témoins, figés par l'horreur de l'instant, ne pouvaient qu'assister, impuissants, à cette tragédie. Le pont du Djoué est devenu, au fil des ans, le théâtre macabre de nombreux décès, une passerelle vers l'inconnu pour ceux que la vie semble avoir abandonnés.

ANNONCE

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES OU KOPEKOBA

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME

APPEL A CANDIDATURE

N° 001/MEF/CAB/PI-PUDT/UGP-2025

1- Contexte

Le Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (KOPEKOBA) s'inscrit dans le cadre du Partenariat entre la République du Congo et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative ou CAFI), formalisé dans la Lettre d'intention (Letter of Intent – LoI) signée le 3 septembre 2019 par le Président de la République du Congo et le Président de la République française pour le compte du CAFI. La LoI précise les engagements pris pour mettre en œuvre la trajectoire nationale de développement bas-carbone de la République du Congo, visant la diversification d'économie.

Ce programme est mis en œuvre par **l'Unité de Coordination du Programme (UCP)**, en collaboration avec **deux Unités de Gestion de Projets (UGP) :**

• UGP_MEF (ministère de l'Économie Forestière),

• UGP_MAEP (ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche),

Dans e cadre de la mise en œuvre du Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (KOPEKOBA), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et l'Union européenne (EU), le ministère de l'Economie forestère (MEF) souhaite mobiliser **un.e Assistant.e Technique National.e «en bois energie» auprès de l'UGP MEF** et recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour ce poste .

1 – DESCRIPTION DU POSTE

1.1 Rattachement hiérarchique

Placé(e)sous la supervision directe du Coordonnateur Adjoint de l'UGP MEF, et travaillant en collaboration avec, l'ATN « Bois Energie » et l'équipe d'experts internationaux mobilisée par Expertise France.

1.2 Principales tâches et responsabilités

L'ATN « Bois-Energie » sera chargé(e) d'appuyer l'UGP MEF dans la mise en œuvre des activités relevant de la présente fiche de poste, notamment celles rattachées aux produits 3.3, et 3.4 tels que décrits ci-dessous. Pour ces produits, il est attendu de l'ATN qu'il/elle appuie l'UGP MEF dans (i) l'orientation des partenaires techniques (CIRAD et CIFOR) chargés des différentes activités et (ii) la relecture des livrables avant leur validation. Les fonctions de l'ATN «Bois-Energie» sont précisées ci-dessous pour chacun des produits et chacune des activités du KOPEKOBA :

Produit 3.3 : Les déchets ligneux des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont valorisés, dont les activités, mises en œuvre par les partenaires techniques du programme, sont les suivantes :

• Activité 3.3.1 - Cartographier les producteurs de déchets ligneux :

- Superviser la mise en œuvre des activités menées par le CIFOR en assurant la liaison avec les acteurs locaux et les services techniques pertinents ;
- Assurer le suivi de cette activité pour le compte de l'UGP MEF et contribuer à la validation des résultats.

• Activité 3.3.2 - Mettre en place des partenariats pour valoriser les déchets ligneux :

- Superviser l'établissement des partenariats entre le CIFOR, les producteurs de déchets et les groupes de charbonniers, en mobilisant les réseaux de l'UGP MEF si nécessaire ;
- Suivre les accords établis et informer l'UGP MEF de leur progression.

• Activité 3.3.3 - Former et structurer les équipes de charbonniers

- Assurer le suivi des actions de formation et de structuration des équipes de charbonniers dédiées à la valorisation des déchets menées par le CIRAD ;
- Veiller à la bonne tenue de la formation en carbonisation améliorée (Produit 3.4) et rapporter à l'UGP MEF sur le déroulement et les résultats.

Produit 3.4 : Appui aux charbonniers pour améliorer la carbonisation

• Activité 3.4.1 - Former deux experts locaux pour assurer la fonction de formateurs aux techniques et pratiques de la carbonisation améliorée

- Superviser la mise en œuvre de l'Activité par le CIRAD, notamment en appuyant l'identification de candidats pertinents au sein des structures nationales ;
- Assurer le suivi du déroulement de la formation pour l'UGP MEF.

• Activité 3.4.2 - Former les charbonniers ruraux dans les bassins d'approvisionnement des deux grandes villes

- Assurer le suivi de l'organisation et du déroulement des formations des charbonniers ruraux menées par le CIRAD et les formateurs locaux ; faciliter, si besoin, la mobilisation des groupes cibles via les relais locaux de l'UGP MEF ;
- Collecter les retours terrain et rapporter à l'UGP MEF sur l'efficacité et les défis des formations.

• Activité 3.4.2 - Capitaliser les activités auprès des charbonniers dans les zones d'intervention du programme KOPEKOBA

- Contribuer, du point de vue de l'UGP MEF, à la capitalisation des activités de carbonisation améliorée menée par le CIRAD, notamment en participant à la validation technique des supports produits (ex: guides) et en facilitant leur diffusion via les canaux de l'UGP MEF et du Ministère.

1.3 Appui aux activités transversales

En outre, l'ATN sera chargé(e) de tâches transversales suivantes :

• Assurer une veille technique sur la filière bois-énergie et fournir des conseils techniques à l'UGP MEF sur ce sujet ;

• Alerter la coordination de l'UGP MEF sur tout risque, blocage ou difficulté rencontré dans la mise en œuvre des activités bois-énergie par les partenaires, et proposer des solutions ;

• Assurer la liaison technique avec les acteurs institutionnels et privés de la filière bois-énergie (DDEF, autres projets, associations professionnelles, etc.) ;

• Contribuer à la cohérence des activités bois-énergie avec les orientations des Schémas Directeurs d'Approvisionnement en Bois-Énergie (SDABE) développés par le PUDT ;

• Faciliter la collaboration avec les initiatives travaillant sur les foyers améliorés et les alternatives énergétiques ;

• Contribuer au suivi des aspects liés au bois-énergie dans le cadre des sauvegardes environnementales et sociales (PGES) du programme

• Contribuer à la capitalisation interne à l'UGP MEF des expériences et bonnes pratiques en matière de gestion durable de la filière bois-énergie.

1.4 Tâches générales :

L'ATN sera également sollicité.e pour :

• Contribuer à l'élaboration et au suivi du Plan de travail budgétisé annuel (PTBA) de l'UGP MEF pour les activités relevant de son domaine ;

• Rédiger les rapports de suivi technique périodiques destinés à l'UGP MEF concernant les activités bois-énergie ;

• Participer activement aux reuinion de coordinnation de l'UGP MEF et aux reuinion tevhniques pertinentes ;

• Soutenir l'UGP MEF dans la conduite et le suivi de l'ensemble de ses activités prévues au PTBA, en fonction des besoins ;

• Assister le Coordonnateur Adjoint de l'UGP MEF dans toute aute tâche pertinente relevant de la présente fiche de poste.

2- PROFIL REQUIS POUR LE POSTE

• Ce poste est ouvert aux fonctionnaires, universitaires, chercheurs et autres candidat(e)s.

• Être titulaire au minimum d'un diplôme BAC+4 en foresterie, énergie, sciences de l'environnement, développement rural, ingénierie, socio-économie agronomie ou discipline connexe, avec une spécialisation ou une forte expérience dans le domaine du bois-énergie ou de la biomasse.

• Expérience générale d'au moins sept (7) années dont au moins cinq (5) années dans la gestion de projets liés au bois-énergie, aux énergies renouvelables, à la gestion des ressources naturelles, au développement de chaînes de valeur (bois, charbon), ou à l'appui aux communautés rurales.

• Expérience en matière d'animation, de formation et de travail avec les communautés locales et les groupements professionnels (charbonniers, artisans, etc.).

• Bonne connaissance de la filière bois-énergie en République du Congo (acteurs, pratiques, enjeux, défis).

• Connaissance des techniques de carbonisation (traditionnelles et améliorées) et/ou de la valorisation de la biomasse résiduelle.

• Capacité à analyser des données techniques et socio-économiques relatives à la filière bois-énergie.

• Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et dans un environnement multiculturel.

• Excellentes capacités rédactionnelles et de communication en français.

• Maîtrise des logiciels standards de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint).

• Expérience souhaitée dans des projets sous financement des bailleurs de fonds internationaux (BAD, Banque mondiale, AFD, etc.)

• Être apte à effectuer des missions régulières sur le terrain, notamment dans les bassins d'approvisionnement de Brazzaville et Pointe-Noire.

• Être disponible au maximum deux (2) semaines après la signature.

NB : Les candidatures féminines sont encouragées.

4- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être constitués de :

• une lettre de motivation (maximum 2 pages) à adresser au Coordonnateur adjoint de l'UGP_MEF du KOPEKOBA

• un CV actualisé (maximum 4 pages) en lien avec le poste à pourvoir, sincère et signé du ou de la candidat.e ;

• copies certifiées conformes du/des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation ;

• des copies des attestations de travail ou de prestations de services, telles qu'elles apparaissent dans le CV ;

• références d'au moins deux (2) personnes physiques avec leurs contacts (téléphones et e-mails) ;

• une attestation de mise en disponibilité signé par l'autorité compétente pour les fonctionnaires (à défaut, la candidature ne sera pas examinée).

NB : Les missions ou expériences des CV non soutenues par des preuves ne seront pas prises en compte.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnées ci-dessus, tous les jours ouvrés de 8h à 16 heures.

A l'attention de Monsieur Eymard M. MENANZALA,
Coordonnateur adjoint UGP_MEF
E-mail : menanzalaeymard@gmail.com
UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DU MEF
PUDT / PI-PUDT KOPEKOBA
Sise Villa Camp ASECNA MAYA-MAYA, Zone BRALICO,
face Hôtel PEFACO, Brazzaville
Tél : (+242) 05 543 00 20/06 607 08 99/06 960 49 68
E-mail : / Copie à : gsardonykin@gmail.com

5- SELECTION DES CANDIDAT(E)S

Sur la base des candidatures reçues, **trois (3) candidats maximums** seront présélectionnés, qui seront ensuite conviés à un entretien préalable. Le candidat terminant en première position sera invité à la négociation du contrat.

6- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront être soumis en français en **deux (2) exemplaires (un original + 1 copie) et une version numérique (clé USB)** et doivent être déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus avant **le 28/10/2025 à 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville)**, et porter la mention :

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
n° 002/MATGT/CAB/PI-PUDT/UCP-2025

« Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Assistant.e Technique National.e - Forêt de l'UGP MEF »

NB : Toute candidature reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et ne sera rejetée.

Les Candidats n'ont pas la possibilité de déposer leur Candidature par messagerie électronique. Les Candidatures seront à adresser en main propre ou **par voie postale exclusivement.** Une décharge signée sera remis aux candidat.e.s déposant leur dossier.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur adjoint de l'UGP MEF
PI-PUDT/KOPEKOBA
Eymard M. MENANZALA

UNESCO

L'Egyptien Khaled el-Enany élu à la tête de l'institution

Le Conseil exécutif de l'UNESCO a désigné lundi 6 octobre 2025, l'Egyptien Khaled el-Enany pour devenir son directeur général pour les quatre prochaines années. Le candidat égyptien a recueilli 55 voix contre 2 pour le Congolais (notre compatriote) Firmin Edouard Matoko. Une victoire quasi-unanime.

C'est un vote à bulletin secret, dont on ne peut pas savoir avec certitude quel Etat a voté pour quel candidat, bien que la victoire de Khaled el-Enany soit nette. Il partait favori, et était en campagne depuis deux ans à temps plein. De plus, il avait reçu le soutien public de la Ligue des pays arabes, de l'Union africaine et des pays comme le Brésil, la France, l'Allemagne ou la Turquie. On peut donc déduire que ces promesses de vote ont été tenues. Le candidat Firmin Edouard Matoko était quant à lui entré en campagne tardivement, six mois avant le vote et n'a pas réussi à dépasser le candidat favori sur la ligne d'arrivée.

Au terme de la plénière, Khaled el-Enany a annoncé que pendant les cent premiers jours, il rencontrera tous les représentants des Etats membres pour élaborer un plan stratégique. D'abord

Khaled el-Enany

pour faire face à la baisse du budget de l'UNESCO estimée entre 8 et 11% à cause du départ des Etats-Unis en 2025. Puis pour améliorer l'efficacité de l'institution souvent jugée trop bureaucratique.

Le nouveau directeur général envisage quelques pistes comme la multiplication des sources de financement avec une participation accrue du secteur privé sous différentes formes, puis grâce à des synergies et davantage de partenariats entre les agences.

Le nouveau patron de l'UNESCO entrera en fonction le 14 novembre prochain, succédant à la Franco-marocaine Audrey Azoulay. Il devra être désigné par la Conférence générale de l'institution à Samarcande, en Ouzbékistan le 9 novembre.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

Le Parlement entérine le septennat présidentiel

Les députés et sénateurs tchadiens étaient réunis en congrès vendredi 3 octobre 2025. Ils ont majoritairement approuvé une révision de la Constitution dont la mesure phare réside dans la mise en place d'un mandat présidentiel de sept ans renouvelable à souhait. Initialement prévu le 13 octobre, le vote a été organisé avec une dizaine de jours d'avance.

Les députés tchadiens ont voté massivement le septennat

Présenté par le Mouvement patriotique du salut (MPS), le parti au pouvoir dirigé par le chef de l'Etat Mahamat Idriss Déby, le texte a été approuvé par une écrasante majorité de députés et sénateurs. Acquis au MPS pour la plupart, 236 des 257 parlementaires réunis en congrès se sont prononcés en faveur de la révision constitutionnelle, permettant au passage à la formation du président de qualifier ce vote d'*«historique»* et d'un résultat traduisant un consensus politique et social inédit.

Seuls les 21 élus de l'opposition n'ont pas validé le texte, les membres du Rassemblement national des démocrates tchadiens-Le Réveil (RNDT) de l'ancien Premier ministre Albert Pahimi Padacké refusant même de prendre part au vote. Ils ont quitté la séance juste avant le scrutin afin de marquer leur hostilité au projet. Pour leur chef de file, cette révision constitutionnelle en forme de verrouillage institutionnel qui pose les fondations de l'autoritarisme politique est d'autant plus problématique qu'elle est issue d'une manœuvre du pouvoir.

D'après Albert Pahimi Padacké, la réunion des parlementaires a été avancée de dix jours à la dernière minute. *«Convoqués à une réunion de réexamen du calendrier parlementaire la veille au soir, ils se sont vu notifier sur place que le débat avait finalement lieu le lendemain. Voilà comment, sur un sujet aussi important, on peut aujourd'hui court-circuiter les parlementaires et les mettre devant le fait accompli»*, a-t-il dénoncé.

Selon la Constitution tchadienne désormais révisée, le chef de l'Etat est élu pour une durée de sept ans et rééligible sans qu'aucune limitation du nombre de mandats auquel il peut prétendre ne soit mentionnée. Le nouveau texte allonge également la durée du mandat des députés à six ans et prévoit la création d'un poste de vice-Premier ministre. Quant aux membres du gouvernement, ils voient leur immunité retirée, devenant ainsi des justiciables comme les autres devant les juridictions de droit commun.

Alain-Patrick MASSAMBA

MADAGASCAR

Après les manifestations, les concertations

Le chef de l'Etat malgache a organisé, le 1er octobre 2025 une réunion au palais présidentiel avec des représentants de la communauté internationale, après sept jours de manifestations de la jeunesse contre le pouvoir en place et un appel à la grève générale.

L'opposition, d'abord timide, s'est finalement jointe au mouvement. Malgré cela, la colère ne retombe pas, de nouvelles manifestations de la jeunesse se sont déroulées le même jour dans plusieurs villes pour réclamer le départ du président Andry Rajoelina.

Après la réunion, la porte-parole de la Présidence a souligné: *«Le mouvement est dispersé, sans qu'un vrai leader n'émerge pour porter leur parole et permettre un échange structuré. Les revendications exprimées notamment l'accès à l'eau et à l'électricité ont déjà été prises en compte, avec en l'occurrence le soutien de nos partenaires internationaux. Mais, une instabilité politique conduirait à la suspension de ces appuis»*. Tout en évoquant des financements importants.

Dans la grande ville d'Antsiranana, une foule de plusieurs milliers de personnes a défilé en appelant au départ du président, un rassemblement de personnes a également eu lieu à Toliara.

Le mouvement Gen Z, à l'origine de la contestation, a appelé à un retrait stratégique d'Antananarivo pour préserver la santé et l'énergie de chacun, «mais cela n'empêche en rien la poursuite des mobilisations dans les autres régions», a prévenu l'un des meneurs de l'organisation. Cependant, le centre d'Antananarivo a été bouclé par les Forces de l'ordre qui ont fait usage de gaz lacrymogène pour disperser des groupes épars. La vie suivait son cours dans le reste de la capitale. L'opposition, d'abord timide, s'est jointe mercredi à la dynamique via

La pression a beaucoup monté à Madagascar

une rare prise de position de la plateforme Firaisankina. Le principal opposant malgache Siteney Randrianasoloniaiko, notamment, et l'ancien président Marc Ravalomanana, déchu après la contestation populaire de 2009, font partie des signataires. Plus de 200 ONG locales ont, en outre, appelé à la fin immédiate de toutes formes de répression et au respect du droit de manifester.

Un appel à une médiation de l'Eglise a été lancé, dans le sillage d'un message du Pape, qui a appelé à la promotion de la justice et du bien commun.

Ancien maire d'Antananarivo et magnat des médias, Andry Rajoelina, 51 ans, a été installé une première fois au pouvoir de 2009 à 2014 par les militaires après un soulèvement populaire. Il s'est mis en retrait quatre ans sous la pression internationale avant de se faire élire en 2018 puis réélire en 2023 lors d'un scrutin contesté. Lundi 29 septembre, il a limogé tout son gouvernement, sans parvenir à calmer le jeu.

Les coupures incessantes d'eau et d'électricité, causées selon les manifestants par une mauvaise gestion du pouvoir sont à l'origine du ras-le-bol et de la première manifestation du 25 septembre, suivie du pillage. Entre temps, un Premier ministre a été nommé, en la personne du général de division Ruphin Fortunat Zafisambo pour établir l'ordre et la confiance du public.

A.-P. MASSAMBA

PORTRAIT

Abdou Diouf 90 ans, au service du Sénégal et de la Francophonie

Ex-président du Sénégal et ancien secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf a commémoré ses 90 ans d'âge le 7 septembre 2025. Il a dirigé le Sénégal de 1981 à 2000, période marquée par des défis économiques et l'introduction du pluralisme politique. Son mandat a été marqué par des réformes économiques difficiles, notamment des programmes d'ajustements structurels qui ont eu des conséquences sociales importantes, comme la hausse des prix et le gel des salaires.

Abdou Diouf a aussi engagé son pays dans une transition démocratique, concrétisée par la première alternance pacifique en 2000, lorsqu'il a reconnu la victoire de son adversaire Abdoulaye Wade. Cet acte a été salué comme une leçon magistrale de démocratie, renforçant la culture républicaine du Sénégal. En 1985, il a assumé avec maestria les fonctions de président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'actuelle Union africaine (UA). Après sa présidence, il a dirigé l'Organisation internationale de la Francophonie

Le nonagénaire Abdou Diouf

(OIF) pendant 12 ans, promouvant le dialogue et la solidarité entre les peuples. A l'occasion d'une rencontre avec la presse sénégalaise en juillet 2021, il a partagé ses réflexions sur son parcours, soulignant l'importance de l'humilité et de la patience pour un homme d'Etat. Abdou Diouf a également évoqué sa foi et l'importance de la famille dans sa vie après la Présidence. Après l'alternance de 2000, il déclarait lors d'une interview: «L'homme d'Etat doit cultiver plus que tout autre vertu d'humilité et de patience».

Au Sénégal, en Afrique et à l'international, nombreux sont ceux qui ont salué le rôle d'Abdou Diouf dans la stabilisation et le raffinement du jeu démocratique sénégalais, citant entre autres, le Code électoral consensuel de 1992 et la création de l'Observatoire national des élections (ONEL) en 1997. Ces mesures témoignent de l'engagement du président Diouf pour une démocratie apaisée.

A Dakar, une cérémonie a été organisée à son honneur avec la présence remarquée des sommités de la République, dont les ex-Premiers ministres et anciens ministres. L'anniversaire de l'ancien président de la République du Sénégal a été un moment de communion sur les valeurs incarnées par un homme d'Etat dont le parcours, l'œuvre et les leçons de vie ont été offerts en exemple.

Alain-Patrick MASSAMBA

IN MEMORIAM

Véronique NGAEFINI NGOUABO
13 octobre 2024-13 octobre 2025

Un an déjà, jour pour jour, que le Bon Dieu a rappelé à Lui sa servante Maman Véronique NGAEFINI NGOUABO.

En cette date commémorative de sa disparition Madame Ngakosso Morapi Olof, née Louisette Tendresse Odzili et famille prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour cette femme de bon cœur.

Maman, tu resteras à jamais gravée dans nos cœurs.

Que ton âme repose en paix!

Peut-on venir à bout de l'échec scolaire?

CEMAC

L'inflation ralentit, la croissance aussi

Le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a tenu sa troisième session ordinaire de l'année le 29 septembre 2025, en visioconférence. Au cours de cette réunion présidée par le gouverneur de la Banque et président statutaire du Comité, Yvon Sana Bangui, les membres ont passé en revue les évolutions économique, monétaire et financière internationale et sous-régionale et décidé, à l'unanimité, de maintenir inchangés les principaux instruments de politique monétaire.

Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC

Il a été relevé au niveau mondial une amélioration des perspectives par rapport aux précédentes prévisions du FMI. Au niveau sous-régional, les prévisions mises à jour par la BEAC tablent sur un léger ralentissement de la croissance à 2,6 %, contre 2,7 % en 2024. Selon les analyses du Comité, il est prévu une atténuation des pressions inflationnistes à 2,6 % en 2025, contre 4,1 % en 2024. Par ailleurs, une détérioration du solde budgétaire par des engagements pourrait être enregistrée à moins 1% du PIB en 2024 à moins 1,3 % du PIB en 2025.

Dans ce contexte, le Comité a décidé de maintenir inchangés les principaux instruments de politique monétaire. Ainsi, le taux d'intérêt des appels d'offres reste fixé à 4,50 %, le taux de la facilité de prêt marginal à 6%, le taux de la facilité de dépôt à 0 % et les coefficients des réserves obligatoires à 7% sur les exigibilités à vue et à 4, 5 % sur les exigibilités à terme.

Lors de la conférence de presse en ligne, le gouverneur de la BEAC a expliqué l'évolution récente des réserves de change de la CEMAC. Il a été noté que celles-ci se situent à 6556 milliards de francs CFA, soit 6,81 milliards d'euros au 31 août 2025. Concernant les perspectives, *«l'évolution à moyen terme des réserves de change, elles sont plutôt favorables de 2026 à 2028, après 7101,4 milliards de francs CFA en fin 2025, Cette évolution est à mettre en relation avec la force prévisible des investissements directs étrangers dans les secteurs stratégiques comme les mines, les gaz, l'industrie du bois et bien d'autres, ainsi que les tirages publics à l'extérieur pour financer les besoins en investissement et surtout les besoins en infrastructures de base dans la sous-région»*, a affirmé Yvon Sana Bangui. Sur la même période, le taux de couverture extérieure de la monnaie devrait se situer en moyenne annuelle autour de 79,6 %, après 73,2 % en 2025. Selon le gouverneur, ces perspectives sont néanmoins susceptibles d'être affectées par la volatilité des prix des hydrocarbures dans un contexte de jeu politique tendu, ainsi que par la conjoncture économique en Chine, principal débouché des matières premières de la sous-région, a dit le gouverneur.

Philippe BANZ

TRAQUE DES "BEBES NOIRS"

Graves violations des droits humains à Brazzaville, selon des ONG

Deux organisations, le Centre d'actions pour le développement (CAD) et l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), s'inquiètent d'une répression menée à Brazzaville conjointement par la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) et la Garde républicaine (GR) pour punir des bandits présumés communément appelés *«bébés noirs»*. Selon ces deux organisations, la répression se serait déjà soldée par de *«graves violations des droits humains»*.

Guerschom Gobouang, pendant la déclaration

Depuis plus d'une semaine, la DGSP et la GR mènent en effet des actions d'envergure dans plusieurs quartiers de la capitale congolaise, officiellement contre les *"bébés noirs"* qui y sèment la terreur. Dans une déclaration publiée mardi 30 septembre 2025, à son siège, le CAD a estimé qu'il s'agit plutôt d'une *«opération criminelle»*. En se basant sur des témoignages et vidéos diffusés sur les réseaux sociaux, l'ONG a fait allusion à *«des exécutions sans procès ni jugement dans un climat d'impunité totale»*. Guerschom Gobouang, le responsable Programme, campagne et plaidoyer de cette organisation, a même déclaré qu'il y aurait eu déjà, d'après un décompte disponible, *«au moins une dizaine d'exécutions extrajudiciaires»*.

Ainsi donc, l'organisation a condamné *«avec la plus grande fermeté»* cette opération, exigé son *«arrêt immédiat»* et même demandé au Procureur de la République, qui est la plus haute autorité du ministère public, d'engager *«des poursuites judiciaires contre les responsables hiérarchiques et opérationnels impliqués»*. Pour le CAD, en effet, toute opération de sécurité doit respecter la loi, la justice et les droits humains. Ce qui ne serait pas la situation, dans ce cas précis. L'organisation reste, a laissé entendre ses responsables, *«mobilisé pour défendre la vie, la justice et la dignité pour tous en toute circonstance»*.

Pour sa part, l'OCDH reconnait *«la nécessité de lutter contre le grand banditisme»*. Toutefois, elle estime que *«la DGSP n'a aucune compétence légale pour conduire des opérations de maintien de l'ordre, une mission normalement confiée à la police nationale»*. Elle affirme que *«le recours à une force présidentielle dans un cadre aussi sensible constitue une violation grave du principe de séparation des pouvoirs et du cadre juridique congolais, et une telle sortie remet en cause la légalité de l'intervention et l'équilibre institutionnel»*.

L'OCDH déplore, en outre, le fait que l'opération *«n'ait pas bénéficié d'une communication suffisante et donne actuellement lieu à des violations graves des droits humains en contradiction avec l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme»*.

Ph. B.

COUR D'APPEL DE POINTE-NOIRE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-NOIRE
GREFFE

Pointe-Noire, le 06 octobre 2025

Objet: avis de publication

Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire,

A
Monsieur le directeur du journal La Semaine Africaine, Pointe-Noire

Monsieur

Conformément aux dispositions des articles 6, 6-1 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Collectives d'apurement du passif, le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a rendu en date du 20 août 2025, un jugement, répertoire n° 157, aux fins d'ouverture du règlement préventif et homologation du concordat de la société **PALOMA SERVICES SARL** dont le siège social est situé: au quartier Vindoulou Pointe-Noire, RCCM **n° CG7PNR/09-B-1084;**

En exécution du jugement suscité et sur le fondement des dispositions de l'article 37 de l'acte précité;

Je vous prie de bien vouloir insérer au journal de l'annonce légale ladite décision dont le dispositif est ainsi libellé:

Par Ces Motifs:

Statuant en chambre de conseil, en matière commerciale de procédure collective et en premier ressort;

Vu les articles 6 à 21 de l'Acte Uniforme portant organisation des Procédures Collectives d'Apurement du Passif ;

- Vu le rapport d'expertise de la situation économique et financière de la société **PALOMA SERVICES SARL** et perspectives de redressement ;
- Déclare recevable l'action de la société **PALOMA SERVICES SARL;**
- Constate l'existence de possibilités sérieuse de redressement de la société **PALOMA SERVICES SARL**;
- Prononce le règlement préventif;
- Homologue ainsi le concordat préventif;
- Renvoie aux offres concordataires contenues dans le rapport final d'analyse financière de la situation économique et financière de la société **PALOMA SERVICES SARL**;
- Désigne sieur **Martin Patrick ANFOULA**, Greffier en Chef, Chef de Greffe du Tribunal de Commerce de Céans, en qualité de syndic;
- Désigne en outre sieur **ANGUILA Aldrica Vladmir**, Magistrat, en qualité du juge Commissaire;
- Ordonne l'exécution sur minute de la présente décision ;
- Met les dépens à la charge du règlement préventif;

Ainsi fait, jugé et prononcé à l'audience publique, les jour, mois et an susdits;

En foi de quoi, le présent jugement a été signé après lecture faite par Monsieur le Président qui l'a rendu et par le Greffier./

Maître Martin Patrick ANFOULA

Greffier en Chef

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°00 10 / HISWACA/25 POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du **«Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)»,** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«recrutement d'un expert en violences basées sur le genre».**

2. Mandat et taches du spécialiste en VBG :

Sous l'autorité du Coordonnateur de l'unité de gestion du projet (UGP), le Spécialiste en violences basées sur le genre (VBG) veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG dans la mise en œuvre de toutes les activités du Projet HISWACA.

Les tâches spécifiques du Spécialiste en VBG au sein de l'UGP se résument comme suit :

a. Identification des risques de VBG/EAS/HS et conception des stratégies d'atténuation des risques pour le projet ;
b. Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques ;
c. Suivi et évaluation ;
d. Rapportage.

3. Profil du candidat :

* Diplôme :
- Détenteur d'un diplôme de Bac+5 au moins, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;

**** Expérience générale :***
- Au moins 5 ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention, lutte et de réponses liées aux VBG, EAS/HS, dans des projets, programmes ou autres structures de développement;

* Expérience spécifique :
- Au moins 2 ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, les EAS/HS, et/ou la santé de la reproduction ;
- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;
- Une bonne connaissance des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Une bonne connaissance de la législation nationale congolaise en matière de VBG/EAS/HS ;
- Une bonne connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;

**** Diverses compétences :***
- Une bonne capacité dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

4. La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018 et septembre 2023). Elle se déroulera en deux (2) phases : (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org , de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et envoyées par courriel (recrutementhiswaca@gmail.com /ugp@hiswaca-congo.org) au plus tard le **18 octobre 2025** (à minuit, heure locale) avec les documents suivants: (i) la lettre de motivation ; (ii) le curriculum vitae (CV) ; (iii) les attestations ou certificats de travail ; (iii) copies du diplôme.

Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

NB

** Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat;*

** Les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées ;*

** Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion de l'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence, ne sont pas autorisées, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).*

Fait à Brazzaville le 06 octobre 2025

Patrick Valery ALAKOUA
Coordonnateur du projet HISWACA

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE
(PRACAC - P175235)

BANQUE MONDIALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 021 /MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DU DRAGAGE DU FLEUVE CONGO ET DE L'AFFLUENT OUBANGUI AINSI QUE DU PLAN DE GESTION DE LA BIODIVERSITE

1. Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«Elaboration du Plan de Gestion de Dragage du Fleuve Congo et de l'Affluent Oubangui ainsi que du Plan de Gestion de la Biodiversité».**

2. L'objectif général de la mission est de planifier pour mieux gérer de manière concertée les opérations de dragage le long du fleuve Congo et de l'affluent Oubangui, avec prise en compte effective des aspects environnementaux et sociaux.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt vise à identifier des cabinets de consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt et à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après : **(i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures…) ; (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.** Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux (statuts juridiques, contrats et tous autres documents juridiques), des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de la mission, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6. Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification de Consultants (SQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, **Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.**

1- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous **de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).**

2- Les manifestations d'intérêts portant la mention **« Recrutement d'un cabinet de consultants (Firme) chargé de l'élaboration du Plan de Gestion de Dragage du Fleuve Congo et de l'Affluent Oubangui ainsi que du Plan de Gestion de la Biodiversité »** doivent être envoyées au plus tard l**e 22 octobre 2025 à 16 heures (heure locale)** aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 05 206 29 15 / 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 02 octobre 2025

Le Coordonnateur du PRACAC,

Benoît NGAYOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Ouverture de l'année pastorale et ordinations diaconales

Le dimanche 5 octobre 2025, 27è dimanche ordinaire de l'année liturgique C, l'archidiocèse de Brazzaville a vécu deux évènements majeurs: l'ordination diaconale de neuf grands séminaristes ayant terminé leur stage pré-diaconal dans les différentes paroisses et l'ouverture de l'année pastorale 2025-2026, placée sur le thème: *«Enracinés dans le Christ, bâtisseurs d'espérance».* La Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur était envahie par environ 3.000 fidèles chrétiens portant des uniformes de mouvement d'apostolat.

Mgr Bienvenu Manamika B.

L'abbé Fleubo prononçant le mot de remerciement

La procession d'entrée des servants d'autel et du clergé a eu pour guide la statue de la Madone transportée par des jeunes en souvenir du mois d'octobre consacré à la Vierge Marie, comme mois du rosaire. L'eucharistie était présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Elle a été concélébrée par de nombreux prêtres, parmi lesquels le secrétaire de la nonciature apostolique, les abbés Antonio Mabiala, secrétaire général de l'ACERAC; Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Christel Barthel Ganao et Christophe Maboungou, recteurs des grands séminaires de théologie et de philosophie; Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville et le père provincial des Sacrementins. Dans l'assistance, on pouvait noter la présence d'Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo; des ambassadeurs du Cameroun, de France et du Venezuela; des autorités civiles et militaires notamment le procureur général près la cour suprême, le Général Gervais Akouangué, commandant de la Gendarmerie nationale, le colonel major Remy Ayayos Ickounga ainsi que d'autres personnalités. L'animation liturgique a été assurée par la chorale diocésaine Mgr Barthélemy Batantu, la scholas populaire et les amis du grégorien.

Les neuf grands séminaristes ordonnés, sept sont des diocésains et deux des religieux. Pour les prêtres séculiers, il s'agit des abbés: Diafouka Fleubo Diornège, Malonga Exaucé Cardely, Mahoukou Messie Alfred, M'Boundi Georges Thalès, Nganga Clody Christ Venard, Ngoy Kinkela Milandou Exaucé Stéphane, Sehossolo Bemba Padre Pietro.

Pour les prêtres religieux, il s'agit des pères Sacrementins: Benazo Beaudelaire Chevignon, Ngoudiabantou Christ Gabriel.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a indiqué que ce dimanche est doublement sacré. Nous ordonnons neuf de nos frères, mais nous donnons aussi le coup d'envoi à notre nouvelle année pastorale 2025-2026. Nous avons vécu quatre jours de réflexion intense, de prière du 1er au 4 octobre, où plus de 400 d'entre nous se sont rassemblés autour d'un seul thème, un seul cri: *«Enracinés dans le Christ, bâtisseurs d'Espérance».*

Après l'homélie, s'en est suivie la liturgie du sacrement de l'ordre. Les neuf diacres ont eu un échange direct avec l'archevêque. Le clou de ce rite liturgique du sacrement de l'ordre a été l'imposition des mains et la remise de l'évangéliaire.

Une vue des parents des ordinands

Vers la fin de la messe et comme il est devenu de tradition, l'abbé Priva Mouanga, économe diocésain, a présenté la situation financière de la collecte diocésaine du mois d'août 2025 par paroisse et chapelles des congrégations religieuses.

L'abbé Diafouka Fleubo Diornège, l'un des diacres a, au nom de ses confrères remercié leurs formateurs pour le travail réalisé pendant plusieurs années ainsi que ceux qui ont été à la manœuvre de leur formation pré-diaconale. Puis leurs parents qui ont permis qu'ils soient au service de l'Eglise.

Mgr l'archevêque, après avoir remercié le peuple de Dieu pour ce grand rassemblement, ainsi que les autorités diverses et variées pour leur présence remarquée, a demandé aux uns et aux autres de prier pour l'élection présidentielle de mars 2026. Et pour les âmes qui ont été brutalement arrachées à la vie ces jours ci. Mgr l'archevêque a rappelé que le 22 mars 2026 marque la 49e commémoration du don de vie du Bon cardinal Emile Biayenda et le lancement du jubilé d'or des cinquante ans de sa mort. A cet effet, des mesures draconiennes seront prises pour sécuriser le terrain du site de son supplice à travers le planting d'arbres. Pour ce faire, le site sera fermé aux visiteurs et aux pèlerins qui, de temps à autre, polluent le terrain par des pratiques peu orthodoxes. Cependant, ceux qui continuent à spolier la montagne du martyre du cardinal, des poursuites judiciaires seront engagées contre ces personnes mal intentionnées. L'archidiocèse de Brazzaville est détenteur du titre foncier de cette montagne, et tout contrevenant s'expose à la loi. Au sujet des quêtes diocésaines (nsinsanis) qui se font dans les paroisses selon les orientations de l'ASOA (Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques), Mgr Manamika a remercié le peuple de Dieu pour les efforts consentis, car l'Eglise ne peut se construire que grâce à la volonté de tous, a-t-il indiqué.

Pascal BIOZI KIMINOU

Homélie de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, à l'occasion de la messe d'ouverture de l'année pastorale 2025-2026

Chers frères et sœurs, chers amis,

Quel jour ! Un Jour de Joie, mais aussi un Appel Urgent. Oui, je vous prie de regarder autour de vous. C'est un moment de pure grâce que nous vivons ce matin. Votre présence, si nombreuse: membres du Gouvernement, Corps constitués, Autorités judiciaires, Autorités de la Force publique, Consacrés prêtres et religieux, et vous tous, Peuple de Dieu. C'est bien le témoignage vibrant de votre amour pour notre Église, votre Eglise. Merci. Merci pour ce soutien profond, cette soif de voir notre communauté de Brazzaville grandir dans la foi et l'espérance.

Ce dimanche est doublement sacré. Nous ordonnons neuf de nos frères, mais nous donnons aussi le coup d'envoi à notre nouvelle année pastorale 2025-2026. Nous avons vécu quatre jours de réflexion intense, de prière, où plus de 400 d'entre nous se sont rassemblés autour d'un seul thème, un seul cri: *«Enracinés dans le Christ, bâtisseurs d'Espérance».*

Frères et sœurs,

Ce n'est pas qu'un joli thème. C'est une urgence. Nous ne pouvons bâtir l'espérance pour nos familles, nos communautés, notre pays, que si nous sommes profondément, viscéralement enracinés en Jésus-Christ.

Les lectures de ce dimanche nous donnent la clé. Dans l'Évangile, les apôtres demandent humblement: *«Seigneur, augmente en nous la foi !»* Ils sont conscients de leur faiblesse. La réponse de Jésus est un coup de foudre: si votre foi n'est qu'une graine de moutarde la plus petite des graines elle peut déplacer des montagnes. C'est dire que la foi n'est pas une quantité, c'est une qualité. C'est l'étincelle qui, si elle est vraie et vivante, est capable d'embraser une forêt entière. Elle transforme le désespoir en espérance concrète.

Mais cela demande du courage, de l'endurance. Le prophète Habacuc nous le rappelle: face à l'injustice, au doute, *«Le juste vivra par sa fidélité».* Et Saint Paul implore son disciple Timothée: *«Ravive le don gratuit de Dieu qui est en toi !»* C'est un feu qui ne doit jamais s'éteindre.

Chers Diacres, ce feu ne doit jamais s'éteindre en vous, même si vous en êtes que de Simples Serviteurs, de simples Diffuseurs de Grâce.

Oui, chers fils, vous qui allez être ordonnés diacres, C'est pour vous que cette parole résonne le plus fort. La grâce que vous allez recevoir ne vous est pas destinée. Vous allez en devenir les diffuseurs, à condition de rester des hommes de foi, enracinés.

Le diacre est un homme au service. Il est la main humble, le cœur disponible de l'Église. Jésus l'a dit clairement en Luc 17, 10: *«Quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites: Nous sommes de simples serviteurs : nous n'avons fait que notre devoir.»*

Votre grandeur ne réside pas dans un titre. Elle réside dans cette humilité.

Ainsi, pour réussir votre mission, vous devez vous enfoncer dans le Christ pour devenir des bâtisseurs d'espérance. Et l'espérance ne se construit pas avec des discours, mais avec des gestes brûlants de charité: visiter le malade, servir l'autel avec ferveur, consoler l'affligé.

Mais il y a plus. Votre mission la plus prophétique est de réveiller la Parole chez tous les baptisés. Cela veut dire que vous devez d'abord la goûter, la savourer, la ruminer dans le secret de votre cœur. La Parole que vous annoncez aux autres s'adresse d'abord à vous, à votre propre conversion. Nous ne sommes jamais assez convertis! Parce que, nous ne sommes pas des êtres surnaturels. Vous et moi, sommes tirés de la glaise, des hommes simples, avec nos forces et nos faiblesses, nos joies et nos doutes. Vous connaîtrez la lassitude, l'incompréhension. Pourtant, il vous faut trouver la source de la force. Oui, pour retrouver la force et la maintenir, faites ce que Dieu ordonna à Ézéchiel (Ez 3, 1): *«Fils de l'homme, mange ce rouleau... »* Mangez la Parole ! Elle est votre nourriture, votre force, l'oxygène qui ravivera votre foi et vous permettra de continuer, jour après jour, à être ce que vous êtes appelés à être: le serviteur du Christ au milieu de son Peuple.

Quant à vous Chers frères et sœurs ici rassemblés,

Je vous invite à prier avec toute l'Église pour nos neuf frères. Que leur oui d'aujourd'hui soit un oui de fidélité et de joie inébranlables. Que l'Esprit Saint qui descend sur eux ravive en nous tous les dons de Dieu.

Par l'intercession de Notre-Dame du Rosaire, qu'avec le Christ, Serviteur par excellence, nos frères diacres soient, et nous tous avec eux, nous soyons des bâtisseurs audacieux de Foi, d'Espérance et de Charité pour toute notre communauté.

Amen.

DIOCESE DE NKAYI

L'année pastorale ouverte sous le signe d'envoi en mission

L'évêque de Nkayi Mgr Daniel Mizonzo a ouvert solennellement la nouvelle année pastorale 2025-2026 dans son diocèse. Elle a été précédée de la retraite spirituelle annuelle de son presbyterium réuni du 21 au 28 septembre 2025 au monastère bénédictin Sainte-Marie de la Bouenza, à Bouansa. Dans le silence fécond du lieu, l'évêque et son clergé ont passé une semaine de prière, qui fut un véritable temps de grâce, de communion fraternelle et de ressourcement spirituel.

L'évêque de Nkayi et les membres de son presbyterium à l'issue de la messe

Mgr Daniel Mizonzo, en communion avec ses prêtres venus des deux départements que couvre le diocèse de Nkayi, la Bouenza et la Lékoumou, ont vécu cette retraite sous le souffle de l'Esprit. Le thème choisi était: *«L'Espérance et l'Année jubilaire à la lumière du livre de l'abbé Paulin Poucouta ''L'Evangile de Luc''»*. Le prédicateur, l'abbé Benjamin Samanou, prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire, a dispensé des enseignements profonds aux retraitants.

De son côté, le père Pascal Taty venu de l'archidiocèse de Brazzaville, a accompagné les grands séminaristes finalistes au terme de deux années de stage pastoral inter-cycle. Ceci, à travers une récollection dans le cadre de leur cheminement aux ordres sacrés qui avait pour but de les préparer à renouveler leur engagement vocationnel.

Ces enseignements, nourris par la Parole de Dieu et la tradition ecclésiale, ont permis aux bénéficiaires de revisiter individuellement les sentiers de leur vocation à la lumière de l'espérance chrétienne. Ce séjour spirituel a été enrichi par des exercices tels: la liturgie des heures, l'adoration au Saint Sacrement, la méditation du Rosaire (chapelet) et les célébrations eucharistiques au rythme des chants entonnés par les frères moines. Un climat de prière qui a favorisé une bonne relecture de l'action pastorale menée en l'année écoulée (2024-2025) dont il a été nécessaire de faire un bilan.

Le dimanche 28 septembre, date qui avait été retenue pour le lancement officiel de la nouvelle année pastorale 2025-2026, a marqué le sommet de cette retraite avec la célébration de la messe solennelle d'ouverture. Elle a eu lieu en l'église Saint Jean-Baptiste de Bouansa et a été ponctuée par plusieurs rites symboliques notamment, la collation des charges pastorales aux prêtres nouvellement nommés, qui ont reçu leurs lettres de mission, les désignant comme curés, administrateurs ou vicaires pour l'année 2025-2026. Mais aussi, l'envoi en stage canonique et pastoral des diacres et séminaristes pour une mission d'un ou deux ans selon leur niveau de formation, dans un esprit de disponibilité et de service.

A cette occasion, Mgr Daniel Mizonzo a donné des orientations pastorales, des directives aux agents pastoraux et ouvriers apostoliques de son diocèse, les invitant à vivre leur mission avec fidélité, créativité et esprit synodal. Puis, l'appel pour l'admission aux ordres sacrés, un pas vers le sacerdoce ministériel pour les séminaristes en fin de stage, qui doivent regagner leur maison de formation académique.

Il s'est agi en effet de l'appel des candidats au diaconat transitoire, en vue du presbytérat et de l'échange des promesses entre les postulants aux ordres sacrés et leur Père évêque. Moment au cours duquel les séminaristes ayant validé leur stage inter-cycle ont exprimé publiquement leur désir de poursuivre leur cheminement vers le sacerdoce ministériel, à travers un beau rituel, vécu en présence du peuple de Dieu et couronné par le port de la soutane avec la prise d'aube, signes visibles de leur engagement à suivre le Christ Serviteur des serviteurs.

Fortifiés par la prière et la fraternité vécues durant cette semaine, les acteurs pastoraux du diocèse de Nkayi repartent avec foi et zèle pour annoncer la Bonne Nouvelle dans les paroisses, les mouvements et les services diocésains. Un moment d'Eglise, qui sera inscrit dans les annales du diocèse, puisqu'il a été consigné dans un procès-verbal solennel, lu en présence des frères moines bénédictins et des fidèles de la paroisse de Bouansa. Signé par l'autorité épiscopale et contresigné pour authentification, ce document entre dans les archives diocésaines comme témoignage pour la postérité.

En cette nouvelle année pastorale 2025-2026, le diocèse de Nkayi se relève comme un peuple en marche, porté par l'espérance, enraciné dans la prière, et résolument tourné vers la mission dans le pardon et la solidarité mutuelle de ses filles et fils.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
(Secrétaire Chancelier)
Membre de la Commission Diocésaine Presse et Communications Sociales

VINGT-HUITIEME DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE C

«Jésus, maître, prends pitié de nous»

***Textes**: 2 R 3,14-17; 2,2-4; Ps 97 (98); 2 Tm 2,8-13; Lc 17,11-19*

Le cri de ces dix lépreux, *«Jésus, maître, prends pitié de nous»,* est aussi le nôtre. Il est comparable à nos cris de détresse, de désolation, de désespoir, de guerre, de malheur, de maladie, de deuil et de précarité qui gangrènent nos sociétés aujourd'hui divisées et rongées par la violence et le non-respect de la dignité humaine. Les dix lépreux de l'évangile sont exclus de leur société, ils sont obligés de vivre dans les cimetières. A la croisée des chemins avec ceux qui ne sont pas atteints de la lèpre, ils doivent crier *«impur, impur»*. Pire encore, pour parler aux autres même à Jésus, il faudrait qu'ils se tiennent à distance.

La lèpre au temps de Jésus est une maladie d'exclusion et d'impureté. Nous comprenons sans doute pourquoi leur cri est *«Jésus, maître, prends pitié de nous»*. Ce cri est quasiment celui de l'aveugle de Jéricho: *«Jésus, Fils de David, prends pitié de moi»*. Pour les contemporains de Jésus, celui qui souffre de la lèpre a péché. C'est ce qu'on appelait, la théologie de la rétribution. Les justes ont les faveurs de Dieu, les injustes sont punis. Disons-le qu'ici il n'est pas question de cela.

A l'écoute du cri des dix lépreux, Jésus leur demande: *«Allez-vous montrer aux prêtres». A cette époque, les prêtres étaient les seuls à authentifier le fait de guérison de cette maladie. Les seuls étaient capables de réintégrer dans la société ceux qui en étaient exclus. Jusque-là, le rite est habituel et connu de tous. Mais, l'évangéliste Luc fait observer un autre fait qui se produit, c'est la toute-puissance de Jésus «en cours de route, ils furent purifiés»*. Leur demande est exaucée. Mais, ajoute l'évangéliste Luc, *«l'un d'eux, voyant qu'il était guéri, revint sur ses pas, en glorifiant Dieu à pleine voix. Il se jeta face contre terre aux pieds de Jésus en lui rendant grâce»*. Rendre grâce est un acte de reconnaissance des bienfaits de Dieu dans nos vies. Dieu est Bon, il écoute toujours les cris de ceux qui pleurent.

Ce que vivent les lépreux de l'évangile était déjà vécu par le général syrien Naaman qui était atteint lui aussi de la lèpre. Par le conseil d'une servante, celui-ci descendit jusqu'au Jourdain où il se baigne sept fois par ordre du prophète Elisée, l'homme de Dieu. Naaman, après sa guérison, rend grâce à Dieu et dit: *«Désormais, je reconnais: il n'y a pas d'autre Dieu, sur toute la terre, que celui d'Israël»!*

Quels que soient nos tourments, le poids de nos péchés et notre révolte, Dieu ne nous rejette jamais. Il est comme le dit le psalmiste *«lent à la colère, plein d'amour et de miséricorde»*. Il attend notre conversion, notre retour à lui. La conversion est le chemin du salut.

La guérison des dix lépreux de l'évangile de ce dimanche pose la question du salut de Dieu et des sacrements, particulièrement celui du baptême. En effet, parlant du baptême, le Catéchisme de l'Eglise catholique au numéro 1213 dit: *«Le saint Baptême est le fondement de toute la vie chrétienne, le porche de la vie dans l'Esprit et la porte qui ouvre l'accès aux autres sacrements. Par le baptême nous sommes libérés du péché et régénérés comme fils de Dieu, nous devenons membres du Christ et nous sommes incorporés à l'Eglise et faits participants à sa mission: le baptême est le sacrement de la régénération par l'eau et la parole. C'est par ce sacrement que nous devenons enfants de Dieu. L'Eglise croit que tous ceux qui ont été baptisés reçoivent le salut de Dieu»*. Le baptême est donc acte de salut. Il efface les péchés et fait de nous des héritiers du salut de Dieu. Naaman se plonge sept fois dans le Jourdain et il fut guéri, les dix lépreux sont purifiés en chemin et l'apôtre Paul dit à Timothée: *«Souviens-toi de Jésus Christ, ressuscité d'entre les morts, le descendant de David: voilà mon évangile. C'est pour lui que j'endure la souffrance, jusqu'à être enchaîné comme un malfaiteur. Mais on n'enchaine pas la parole de Dieu! C'est pourquoi je supporte tout pour ceux que Dieu a choisis, afin qu'ils obtiennent, eux aussi le salut qui est dans le Christ Jésus, avec la gloire éternelle»* (cf. 2e lecture).

Aujourd'hui notre monde est encore tenté d'exclure un certain nombre de malades. Ils sont abandonnés à leur triste sort. Exposés à la mort parfois par manque de moyens, de soignants, et de recherches approfondies sur certaines maladies. Les lieux d'exclusion sont nombreux autour de nous. En guérissant les dix lépreux, Jésus leur offre encore la possibilité d'être réinséré dans leur société. Il ne les guérit pas seulement de la lèpre mais aussi de la solitude et de l'éloignement.

Prions le Seigneur Jésus qu'il nous ouvre les yeux pour voir tous les exclus de nos contrées et leur offrir des possibilités de réinsertion.

Abbé Serge BABINGUI
Diocèse de Nantes (France)

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

PRESTIGE HYGIEN PRODUCTS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F.CFA
Siège social: Parcelle IND-25 A1 , Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire, Loango, Kouilou, Pointe-Noire, République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2025-B12-00161

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Norbert Dietrich M'FOUTOU et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 02 Septembre 2025, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: PRESTIGE HYGIEN PRODUCTS

Adresse du siège social: Parcelle IND-25 A1, Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo.

Objet social: La société a pour objet tant sur le territoire de la République du Congo et partout ailleurs, à l'étranger, toutes opérations concernant:

• La fabrication de produits à base de pâte cellulosique, notamment :
- Les serviettes hygiéniques; - Les couches pour bébé; - Les papiers hygiéniques.
• 'importation de tous matériels liés à la réalisation de l'objet ci-dessus ;
• Le commerce en gros et au détail sur le marché national et international.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou encore le développement.

Durée de vie de la société: 99 ans ;
Gérant de la société: Monsieur **Sanjay KUMAR SHRIVASTAV**
Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro CG-PNR-01-2025-B-00610 du 23 Septembre 2025.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2025-B12-00161, le 23 Septembre 2025.

Pour avis.

INSTITUT SUPERIEUR CATHOLIQUE MATER DEI
Inscriptions ouvertes pour l'année 2025-2026
Frais: 35.000 F.CFA

Licence en:
- Economie et Développement
- Informatique de gestion
- Réseaux et Techniques de maintenance
- Gestion et Administration des institutions scolaires et de formation
- Education à la culture de la paix et gestion des conflits
- Pédagogie sociale et de culture religieuse
- Catéchèse et pastorale

Formation des formateurs
Durée: - 3 mois (Janvier-mars); - 1 année
Catéchèse et pastorale
Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme
Formation en sciences religieuses
Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Condition d'inscription
- Etre détenteur du BAC ou d'un diplôme équivalent
- Pièces à fournir:
- Une demande manuscrite ou une lettre de motivation
- Trois photos de format d'identité
- Une copie de relevé des notes du BAC
- Un certificat médical daté de moins de 3 mois

Pour la filière des sciences religieuses, catéchèse et pastorale, une lettre de recommandations de l'Evêque, du Curé, du Supérieur Majeur ou du responsable diocésain du mouvement d'apostolat.

Adresse: Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville
Tél.: +242 06 490 10 11.

REPUBLIQUE DU CONGO

PRACAC

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC - P175235)

BANQUE MONDIALE

INVITATION A LA SELECTION INITIALE DSI N°001/MEPIR/PRACAC/UGP/2025 POUR LES ETUDES TECHNIQUES ET LES TRAVAUX DE REHABILITATION / CONSTRUCTION DU PORT DE YORO

1. Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo (Congo) et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

2. L'Unité de Gestion du Projet **(UGP PRACAC CONGO)** a l'intention de sélectionner initialement les Candidats pour le marché relatif **aux études techniques et travaux de réhabilitation et construction du port de YORO** qui bénéficie d'une situation géographique très stratégique et avantageuse. Il est situé dans la partie nord-est de Brazzaville et s'étend sur environ 1000 mètres sur la rive droite du fleuve Congo, en face de la pointe sud de l'île Mbamou. Il est bordé à l'est par les Tours jumelles de Brazzaville, à l'ouest par la rivière Tsiémé et les nouveaux quartiers de Talangai. Il s'agit donc du prolongement en amont du port de Brazzaville et d'une enclave à l'extrémité du quartier Mpila.

3. Ce site spécialisé dans l'exploitation des baleinières en bois en provenance et /ou en partance d'une part du nord Congo (Maloukou, Ngabé, avec les marchés forains respectifs et tournants de Makotipoko, Liranga une fois toutes les deux semaines et d'autre part; de Kinshasa et Mbandaka au nord de la République Démocratique du Congo (RDC). Les pirogues motorisées exploitent la liaison Brazzaville l'ile Mbamou, Moutou ya Ngombe et Maloukou.

4. Le port de Yoro comprend:

- une route d'accès de 650 m x 3m;
- un terre-plein de 4880 m²;
- un Caniveau de 632 ml;
- un Hangar parapluie de 450 m²;
- une Guérite de
- 36,8 m²;
- un Bloc sanitaire 71,2 m²;
- un Local groupe électrogène de 12 m²;
- un Perré de 145,5 ml;
- sept Bollards;
- un Mur d'enceinte 126,8 ml.

En vue de la réhabilitation/construction du port de Yoro par le Projet Régional d'Amélioration des Corridor Routier et Fluvial en Afrique Central (PRACAC), l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a réalisé un état de lieu de la situation de ce port et qui a permis de constater:

- Une dégradation avancée de la structure de la plate-forme;
- Le niveau bas du quai d'accostage du port de Yoro par rapport à celui construit pour le port de pêche (le port de Yoro avait été complètement inondé lors de la dernière crue de 2023);
- La présence remarquable des déchets solides dans l'enceinte du port au niveau de l'air de débarquement des baleinières;
- L'ensablement de la zone d'accostage empêchant les navires d'y accoster pour débarquement/chargement des passagers et marchandises;
- L'étroitesse de la voie d'accès au port avec défaut d'assainissement;
- L'absence des bureaux pour les services publics rattachés au port;
- la nécessité d'extension de la superficie du port et la mise en place d'infrastructures communautaires (marché).

C'est pourquoi, le PRACAC envisage d'engager une firme chargée de réaliser les travaux en mode **«DESIGN AND BUILD»** c'est-à-dire Conception-réalisation et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats intéressés et ayant des qualifications requises pour **«la réalisation des études techniques et des travaux de réhabilitation et construction du Port de YORO».**

Les travaux vont s'exécuter en deux (2) phases. La première phase concerne la réalisation des études de conception détaillée (Design) et la deuxième phase, la réalisation des travaux.
Les soumissionnaires intéressés trouveront des informations plus détaillées sur la présentation du port de YORO dans la partie annexe notamment à la page 75 du Dossier de Sélection Initiale (DSI) disponible au PRACAC.

5. La Sélection Initiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de la Banque mondiale de juillet 2016 et révisé en février 2025 et est ouverte à tous les Candidats éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation des Marchés.

6. Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses indiquées ci-dessous de **9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).** Un ensemble complet du Dossier de Sélection Initiale (DSI) en français est disponible au PRACAC et peut leur être remis en version électronique sans aucun frais.

7. Les candidatures de Sélection Initiale portant la mention **«Sélection Initiale pour les Etudes techniques et les Travaux de réhabilitation/construction du port de YORO»** doivent être remises au plus tard le **18 novembre 2025 à 12 heures (heure locale)** à l'adresse ci-dessous:

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242)/ 05 206 29 15/06 931 00 10
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, 03 octobre 2025

Le Coordonnateur du PRACAC

Benoît NGAYOU

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES OU KOPEKOBA

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME

APPEL A CANDIDATURE
N° 002/MEF/CAB/PI-PUDT/UGP-2025

1- Contexte
Le Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (KOPEKOBA) s'inscrit dans le cadre du Partenariat entre la République du Congo et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative ou CAFI), formalisé dans la Lettre d'intention (Letter of Intent – LoI) signée le 3 septembre 2019 par le Président de la République du Congo et le Président de la République française pour le compte du CAFI. La LoI précise les engagements pris pour mettre en œuvre la trajectoire nationale de développement bas-carbone de la République du Congo, visant la diversification d'économie.
Ce programme est mis en œuvre par l'**Unité de Coordination du Programme (UCP), en collaboration avec deux Unités de Gestion de Projets (UGP):**
• UGP_MEF (Ministère de l'Économie Forestière),
• UGP_MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche),
Dans e cadre de la mise en œuvre du Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (KOPEKOBA), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et l'Union européenne (EU), le ministère de l'Economie forestère (MEF) souhaite mobiliser un.e **Assistant.e Technique National.e «Forêt» auprès de l'UGP MEF** et recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour ce poste .

1 – DESCRIPTION DU POSTE
1.1 Rattachement hiérarchique
Placé(e)sous la supervision directe du Coordonnateur Adjoint de l'UGP MEF, et travaillant en collaboration avec l'ATN «Forêt» et l'équipe d'experts internationaux mobilisée par Expertise France.
1.2 Principales tâches et responsabilités
L'Assistant.e Technique National.e «Forêt» (l'ATN Forêt) sera chargé.e d'appuyer l'UGP MEF dans la mise en œuvre des activités relevant de la présente fiche de poste, notamment celles rattachées aux produits 3.1 et 3.2 tels que décrits ci-dessous. Pour ces produits, il est attendu de l'ATN qu'il. elle appuie l'UGP dans (i) l'orientation des partenaires techniques (Université Marien Ngouabi (UMNG), Service national de reboisement (SNR), et Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)) chargés des différentes activités et (ii) la relecture des livrables avant leur validation. Les fonctions de l'ATN Forêt sont précisées ci-dessous pour chacun des produits et chacune des activités du KOPEKOBA :
Produit 3.1: Appui au développement du Programme National d'Afforestation et de Reboisement pour la réalisation de plantations agroforestières villageoises
• **Activité 3.1.1** - Renforcer et coordonner les capacités du SNR :
o Assurer la liaison entre l'UGP MEF, le CIFOR et le SNR pour la bonne exécution des actions de renforcement des capacités ;
o Faciliter l'identification des besoins en renforcement de capacités du SNR ;
o Assurer le suivi des actions menées par CIFOR et rapporter à l'UGP MEF.
• **Activité 3.1.2** - Appuyer les planteurs individuels à développer des plantations agroforestières :
o Appuyer techniquement l'UGP MEF et le SNR dans la mise en œuvre de l'activité ;
o Assurer le suivi, sur le terrain, pour le compte de l'UGP MEF, de la mise en place et du développement des plantations agroforestières villageoises ;
o Faciliter la diffusion des bonnes pratiques sylvicoles et agroforestières et collecter les informations de terrain (nombre de planteurs, surface cultivées, espèces, etc.) pour le reporting de l'UGP MEF.
Produit 3.2: La durabilité des plantations agroforestières en savane est étudiée et renforcée
• **Activité 3.2.1** - Mener une étude prospective sur l'impact des plantations agroforestières en savane congolaise
o Superviser la réalisation de l'étude par le CIFOR et l'Université Marien Ngouabi (UMNG) en assurant la liaison avec les acteurs et sites pertinents ;
o Contribuer à la revue technique (côté UGP MEF) des méthodologies et rapports produits par le CIFOR ;
o Rapporter à l'UGP MEF sur le niveau d'avancement de l'activité.
• **Activité 3.2.2** - Installer et suivre des essais de provenance et des vergers à graines pour les essences à planter en savane :
o S'assurer de la bonne mise en œuvre de cette activité réalisée sous le lead du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et faire des points réguliers de l'état d'avancement au Coordonnateur Adjoint du MEF ;
o S'assurer de la bonne mise en œuvre des activités menées par les partenaires nationaux Institut de recherche forestière (IRF), Centre de Recherche sur la Durabilité et la Productivité des Plantations Industrielles (CRDPI), SNR, Institut de recherche agronomique (IRA) etc…) dans le cadre de cette activité et rendre compte régulièrement au Coordonnateur Adjoint du MEF de l'état d'avancement et des éventuelles contraintes rencontrés par les partenaires.
1.3 Appui aux activités transversales
En outre, l'ATN sera chargé(e) des tâches transversales suivantes :
• Assurer une veille technique sur la foresterie durable, l'agroforesterie et la gestion des plantations et fournir des conseils techniques à l'UGP MEF;
• Contribuer, en lien avec le SNR, à la domestication des espèces de forêts naturelles à utiliser en plantations forestières ;
• Alerter la coordination de l'UGP MEF sur tout risque, blocage ou difficulté technique ou opérationnelle rencontré dans la mise en œuvre des activités forestières par les partenaires, et proposer des solutions ;
• Assurer la liaison technique avec les Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) et les autres services techniques pertinents (SNR, etc.) dans les zones d'intervention ;
• Contribuer à la cohérence des activités forestières du programme avec les politiques nationales et les plans d'aménagement locaux (en lien avec PUDT/UCP) ;
• Contribuer au suivi des aspects forestiers/agroforestiers dans le cadre des sauvegardes environnementales et sociales (PGES) du programme.

2- PROFIL REQUIS POUR LE POSTE
Ce poste est ouvert aux fonctionnaires, universitaires, chercheurs et autres candidat(e)s.
• Être titulaire au minimum d'un diplôme BAC+5 en foresterie, agronomie (avec spécialisation forestière/agroforesterie), gestion des ressources naturelles, sciences de l'environnement ou discipline connexe ;
• Expérience générale d'au moins sept (7) années dont au moins cinq (5) années dans la gestion de projets forestiers, la gestion durable des forêts, l'agroforesterie, le reboisement, la foresterie communautaire ou domaines apparentés ;
• Expérience en matière de travail avec les communautés locales et les services techniques forestiers (SNR, DDEF);
• Expérience souhaitée dans des projets sur financement des bailleurs de fonds internationaux (BAD, Banque mondiale, AFD, etc.)
• Bonne connaissance des écosystèmes forestiers congolais (forêts denses, forêts galeries, savanes) et des enjeux liés à leur gestion ;
• Connaissance des techniques sylvicoles, des pratiques de reboisement/agroforesterie et des méthodes d'inventaire ou de suivi forestier;
• Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et dans un environnement multiculturel;
• Excellentes capacités rédactionnelles et de communication en français ;
• Maîtrise des logiciels standards de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint) ;
• Être apte à effectuer des missions régulières sur le terrain dans les zones d'intervention du programme ;
• Être disponible au maximum deux (2) semaines après la signature du contrat.
NB: Les candidatures féminines sont encouragées.

4- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
Les dossiers de candidature devront être constitués de:
• une lettre de motivation (maximum 2 pages) à adresser au Coordonnateur adjoint de l'UGP_MEF du KOPEKOBA
• un CV actualisé (maximum 4 pages) en lien avec le poste à pourvoir, sincère et signé du ou de la candidat.e;
• ncopies certifiées conformes du/des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation;
• des copies des attestations de travail ou de prestations de services, telles qu'elles apparaissent dans le CV;
• références d'au moins deux (2) personnes physiques avec leurs contacts (téléphones et e-mails) ;
• une attestation de mise en disponibilité signé par l'autorité compétente pour les fonctionnaires (à défaut, la candidature ne sera pas examinée).
NB : Les missions ou expériences des CV non soutenues par des preuves ne seront pas prises en compte.
Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnées ci-dessus, tous les jours ouvrés de 8h à 16 heures.
A l'attention de Monsieur **Eymard M. MENANZALA**, Coordonnateur adjoint UGP_MEF
E-mail: *menanzalaeymard@gmail.com*
UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DU MEF
PUDT / PI-PUDT KOPEKOBA
Sise Villa Camp ASECNA MAYA-MAYA, Zone BRALICO, face Hôtel PEFACO, Brazzaville
Tél : (+242) 05 543 00 20/06 607 08 99/06 960 49 68
E-mail: / Copie à: gsardonykin@gmail.com

5- SELECTION DES CANDIDAT(E)S

Sur la base des candidatures reçues, trois (3) candidats maximums seront présélectionnés, qui seront ensuite conviés à un entretien préalable. Le candidat terminant en première position sera invité à la négociation du contrat.

6- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront être soumis en français en **deux (2) exemplaires (un original + 1 copie) et une version numérique (clé USB)** et doivent être déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus avant le **22/10/2025** à **13 heures 00 mn (heure de Brazzaville)**, et porter la mention:
AVIS D'APPEL A CANDIDATURE n° 002/MATGT/CAB/PI-PUDT/UCP-2025
«Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Assistant.e Technique National.e - Forêt de l'UGP MEF»
NB: Toute candidature reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et ne sera rejetée.
Les Candidats n'ont pas la possibilité de déposer leur Candidature par messagerie électronique. Les Candidatures seront à adresser en main propre ou par **voie postale exclusivement.** Une décharge signée sera remis aux candidat.e.s déposant leur dossier.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur adjoint de l'UGP MEF
PI-PUDT/KOPEKOBA

Eymard M. MENANZALA

CONGO-OMS

Les campagnes ''Octobre rose'' et ''Novembre bleu'' pour vaincre le cancer

Le ministère de la Santé et de la population avec l'appui de l'OMS Congo a lancé le 2 octobre 2025 la campagne nationale ''Octobre rose'' et ''Novembre bleu'', mois consacrés à la lutte contre les cancers du sein et d'autres cancers en général. C'est le ministre Jean-Rosaire Ibara, qui a donné le coup d'envoi de cette campagne réhaussée de la présence de plusieurs personnalités.

Les officiels après le lancement de la campagne ''Octobre rose''

«Tous unis contre le cancer», c'est sur ce thème que se déroule cette campagne. *''Octobre rose''*, une campagne annuelle de communication avec pour objectif de sensibiliser le public au dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, les deux cancers fréquents chez la femme. ''Novembre bleu'', quant à lui, est consacré à la campagne d'information au cancer de la prostate.
Le représentant-résident de l'OMS au Congo, le Dr Vincent Dossou Sodjinou, a rappelé que le cancer du sein est le plus fréquent chez les femmes dans le monde: plus de 2,3 millions de nouveaux cas et 685. 000 décès en 2022. En Afrique subsaharienne, la lutte est plus difficile en raison du diagnostic tardif et du manque de moyens. D'où l'urgence de renforcer la prévention, la détection précoce et l'accès équitable aux traitements.
Chez les femmes au Congo, le cancer du sein reste le principal, avec près de 5.000 cas diagnostiqués chaque année, représentant environ 34% des cancers féminins. La tranche d'âge la plus touchée est de 40 à 55 ans, mais des diagnostics apparaissent désormais chez des jeunes, parfois dès 17 ans, a dit le ministre Jean-Rosaire Ibara. Le Gouvernement entend s'organiser en élaborant une stratégie nationale autour de sept axes essentiels: premièrement, la sensibilisation et la mobilisation communautaire par l'implication des associations, des leaders locaux et religieux. Deuxièmement, la prévention, le dépistage et le diagnostic précoce grâce à des campagnes gratuites et des consultations ciblées. Troisièmement, la prise en charge globale des patients avec un renforcement des approches diagnostiques et thérapeutiques. Quatrièmement, la formation et le perfectionnement des compétences par l'organisation des journées scientifiques et d'ateliers avec l'appui des sociétés savantes. Cinquièmement, la recherche et l'innovation par des études épidémiologiques locales et la diffusion des résultats issus des travaux cliniques au niveau national et international. Sixièmement, la solidarité et le soutien aux patients avec des réseaux d'accompagnement psychosocial et économique ainsi que l'encouragement d'associations de malades. Septièmement, l'intégration des activités départementales pour assurer une participation active des responsables sanitaires locaux.
Le ministre a, par ailleurs, rassuré que la maladie cancéreuse n'est pas une fatalité, *«en conjuguant nos efforts par la formation, la recherche et la solidarité, nous pourrions rendre robuste notre lutte contre les cancers»*, a-t-il déclaré.
Le combat contre le cancer nécessite solidarité et collaboration pluridisciplinaire. La Pr Judith Nsondé Malanda, directrice du programme national de lutte contre le cancer (PNLC), a appelé à une synergie des compétences: *«Toutes les spécialités doivent s'unir pour une prise en charge efficace»*.
A rappeler que le cancer est une maladie qui se traduit par une prolifération de cellules formant une tumeur maligne se propageant dans l'organisme par des métastases.

Germaine NGALA

ECONOMIE SOCIALE

Le Congo et le Benin marquent leur entente

A l'occasion de la visite de travail du président du Conseil économique et social du Bénin, Conrad Jean Mauriac Gbaguidi au Conseil économique, social et environnemental (CESE) du Congo, présidé par Emilienne Raoul, les membres des deux institutions ont échangé, mardi 16 septembre 2025 à Brazzaville sur leurs pratiques professionnelles, et ont exprimé la volonté commune de promouvoir l'économie sociale et solidaire comme levier de développement partagé.

Émilienne Raoul à d. et Conrad Gbaguidi

La salle du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du Congo a servi de cadre à cette rencontre entre les deux institutions sœurs. Cette séance de travail, a mis en lumière les convergences de vues entre les deux pays sur le rôle des conseils consultatifs dans la gouvernance démocratique et le développement socio-économique.
A l'ouverture des échanges, la présidente Emilienne Raoul s'est réjoui d'accueillir son homologue béninois et a salué la jeunesse et le parcours prometteur de ce dernier. Elle a insisté sur l'importance de bâtir une coopération plus solide entre les conseils économiques et sociaux des pays francophones, en particulier dans le cadre de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF). Pour elle, cette dynamique permettra de mieux répondre aux enjeux contemporains grâce à des échanges d'expériences et une action concertée.
Pour sa part, Conrad Jean Mauriac Gbaguidi a qualifié cette rencontre de véritable *''dialogue Cotonou-Brazzaville''*destiné à renforcer l'efficacité institutionnelle. A l'entendre, chaque pays doit rester attentif à l'organisation et aux pratiques de l'autre, afin d'améliorer ses propres mécanismes de consultation citoyenne et de gouvernance.
L'un des points centraux des discussions a porté sur l'économie sociale et solidaire (ESS). Pour Mme Raoul, il s'agit d'un champ que le Congo doit réinvestir après l'avoir délaissé un temps. Elle a confié que le CESE du Congo souhaite s'engager plus résolument dans cette voie, en cohérence avec les attentes citoyennes et les défis économiques de l'heure.
L'hôte béninois a abondé dans le même sens, rappelant que son pays avait déjà initié des démarches dans ce domaine depuis trois ans. Selon lui, l'ESS constitue un levier incontournable pour favoriser l'insertion professionnelle, soutenir les micros et petites entreprises, et accompagner le secteur informel, qui regroupe encore plus de 90 % des activités économiques au Bénin.
Il a insisté sur la nécessité d'une approche pragmatique: non pas contraindre les acteurs informels à se formaliser à tout prix, mais leur donner les moyens de mieux vivre de leurs activités et de contribuer à la création de richesses pour la collectivité.
Mme Raoul a présenté les initiatives déjà engagées par le CESE pour rapprocher l'institution des préoccupations populaires. Parmi elles figurent les *«rencontres citoyennes»*, qui réunissent administration, société civile, chercheurs et scientifiques. Deux sessions ont déjà été organisées : une sur la délinquance juvénile violente, et l'autre consacrée à la gestion des ordures ménagères en milieu urbain. Ces échanges constituent, selon la présidente, un modèle à consolider pour restaurer un dialogue fécond entre société civile et pouvoirs publics.
Conrad Gbaguidi a insisté sur la nécessité d'approfondir la coopération entre les conseils nationaux. La rencontre de Brazzaville a permis de tracer des perspectives de travail en commun. Les deux responsables ont convenu de partager régulièrement leurs expériences, notamment sur la relation avec les territoires, un chantier encore en gestation au Congo. Ils ont également exprimé leur volonté de contribuer activement à la mise en œuvre de la charte sociale adoptée par l'UCESIF, qui demeure jusqu'ici lettre morte.

Gaule D'AMBERT

ENTREPRENEURIAT

Offrir aux femmes des solutions d'accès au financement

La capitale congolaise Brazzaville a abrité du 6 au 8 octobre 2025, la deuxième édition du Women economic forum (WEF), plateforme d'échange et de concertation, génératrice des solutions concrètes dédiée aux femmes en vue de leur autonomisation économique. L'événement s'est tenu à l'hôtel Hilton, aux Tours jumelles de Mpila, sur le thème: *«GENIUS: Inclusion financière»*. Il a réuni ministres, ambassadeurs, femmes cheffes d'entreprise et entrepreneures, experts et invités venus de divers horizons.

Les participants à l'ouverture du forum

Sous le haut patronage de Mme Antoinette Sassou Nguesso, Première dame de la République du Congo, la cuvée 2025 du Women economic forum s'est tenue en partenariat avec le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).
L'événement a réuni environ 400 participants contre 200 la première édition, qui pendant trois jours ont célébré le génie créateur des femmes et encouragé leurs ambitions. Les travaux ont été ouverts par Mme Blandine Malila, conseillère spéciale, directrice de cabinet de l'épouse du chef de l'Etat congolais.
Outre l'allocution d'ouverture prononcée par Mme Blandine Malila, il y a eu une série d'interventions qui ont meublé la cérémonie d'ouverture de ce forum. Il s'agit de celles de Mme Corine Andzembo, vice-maire de Brazzaville, Mme Harbeen Arora Rai (Chambre consulaire de l'Inde), présidente fondatrice du WEF qui s'est adressée aux participants à travers un message en visio, Mme Adama Dian Barry, représentante résidente du PNUD, qui a fait intervenir également en visio Mme Ahunna Eziakonwa, directrice régionale du PNUD pour l'Afrique entre autres, puis l'intervention de Mme Flavie Lombo, présidente de la Chambre nationale des femmes cheffes d'entreprise et entrepreneures du Congo (CNFCEEC), qui a présenté cette institution organisatrice du forum.
Au cours de cette grand-messe, entrepreneurs, décideurs, acteurs économiques et panélistes ont mis en exergue le potentiel des femmes, leurs innovations et les opportunités à explorer par elles avec ambition et audace. Ils ont envisagé différents canaux pour permettre au genre féminin de surmonter les barrières en matière d'accès aux crédits. En d'autres termes, il s'agit de réduire les inégalités et libérer le potentiel des femmes souvent en marge des circuits financiers.
Dans sa leçon inaugurale, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, a prôné le dynamisme, voire le leadership de Mme Antoinette Sassou Nguesso qui selon lui inspire l'action collective. Les femmes congolaises, a-t-il révélé, représente plus de 52% de la population, et plus de 50% de la population active, mais qu'il considère comme un immense potentiel largement sous-exploité. Le ministre reconnaît qu'au Congo, *«les femmes entrepreneures sont la force silencieuse et la clé pour le développement de la nation»*.
Lors du premier panel de ce forum, qui était de haut niveau, intitulé *«Entrepreneuriat intergénérationnel: Comment mettre en perspective les compétences et connaissances des séniors?»*, les participants ont eu droit aux expériences croisées des dames qui hier ont marqué leur époque, et de celles qui émergent aujourd'hui. D'abord les deux anciennes ministres Mme Emilienne Raoul (en visio), présidente du Conseil économique, social et environnemental et Mme Philomène Fouty Soungou, ancienne sénatrice. Puis de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, ainsi que de Mme Vanessa Mavila, présidente de la Fondation EBOKO, chargée Environnement QPV et Mme Yessei Zoabi Ossebi, architecte-designer CEO Yoda Group.
Le WEF, en lien avec les Objectifs de développement durable est un évènement inclusif qui vise à structurer, valoriser et soutenir les femmes entrepreneures, leviers d'un développement durable.

Aristide Ghislain NGOUMA

TRANSPORTS TERRESTRES

Renforcer la réglementation du secteur

Le ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande vient de renforcer la règlementation en matière d'accès et d'exercice de la profession de transporteur routier. Dorénavant l'agrément pour les professions de transporteur routier et connexes, dont la durée était indéterminée, est passée à cinq ans renouvelable.

Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas

La réforme instituée par le ministère vise à améliorer le contrôle dans ce sous-secteur dont la forte croissance contraste avec la montée en flèche de plusieurs situations de transgressions de la loi.
Depuis le 19 septembre 2025 sont entrées en vigueur de nouvelles dispositions règlementaires. La circulaire du 22 septembre de la ministre de tutelle Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas qui explique ces dispositions nouvelles, en l'occurrence la validité de cinq ans pour l'agrément, rappelle que celui-ci concerne deux catégories de métiers : les professions de transporteur routier et les professions connexes au transport automobile.
La première catégorie recouvre les petites, moyennes et grandes entreprises de transport public de voyageurs et de marchandises, tandis que la seconde concerne plusieurs types d'entreprises entre autres les établissements d'enseignement de la conduite automobile, les structures de location de véhicules, le contrôle technique, les contrôles sanitaires habilités à délivrer les certificats d'aptitudes, de manutention, d'entreposage, d'organisation des transports et ceux de la fabrication des plaques minéralogiques et des signaux routiers.
Avec ces nouvelles dispositions, les sociétés de transport déjà agréées et celles qui ne le sont pas sont appelées à s'enregistrer auprès des services de la direction générale des transports terrestres aux fins de mise conformité de leur dossier dans les registres de la direction.

E.M.-O.

INDÉPENDANCE AVEZ-VOUS DIT?

L'Afrique francophone attendra!

Les 14 pays d'Afrique francophone, au Sud du Sahara, ont célébré à partir du mois de juillet 2025, plus de soixante ans de leur indépendance. Indépendance *''Cha-cha tu bakidi''* certes! Mais indépendance dans la dépendance.

Une vue du défilé militaire pendant la fête de l'indépendance du Gabon

En effet, plus de soixante ans après leur accession à l'indépendance, les pays de la zone franc peinent à émerger.

Archimède, le savant disait: *«Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde.»* Les pays africains, notamment ceux d'Afrique centrale, qui ont des points d'appui, des ressources de toutes sortes, incontournables, premières, énormes, bref d'incontestables appuis, ne sont pas capables de soulever l'Afrique moins encore de la hisser au sommet de la hiérarchie mondiale, comme l'ont fait les Chinois pour la Chine. C'est là le vrai problème. On n'oublie pas qu'en 1960, les fameuses communes populaires chinoises n'avaient que deux ans et la révolution culturelle, pantalons gris et chemises blanches, datait de 1967, alors que la Chine n'était qu'un pays en ''pleine bourre''.

Les quatre modernisations de M. Deng Xiaoping, datant de 1977 seulement, ont ouvert la voie à l'irrésistible ascension de la Chine vers les sommets absolus. Pourquoi les dirigeants africains francophones, en l'occurrence ceux d'Afrique centrale ne portent pas leur pays vers les mêmes hauteurs, alors que rien ne manque pour cela? Ni les hommes, ni la terre. À cela s'ajoute la litanie confondante, presque agaçante, des réserves que détient la Mère Afrique dans ses entrailles: chrome, platine, or, manganèse, uranium, cuivre, diamant, bauxite, nickel, plomb, cobalt, titane, pétrole (on en découvre au fil des ans), etc. Des évidences qui déstabilisent et rendent malade.

C'est sur le terrain de l'économie que se déroule la vraie compétition qui oppose les nations de la terre à travers l'INDUSTRIALISATION.

Pour le Dr Kitsoro Firmin Kinzounza, «les 14 pays francophones ayant en commun le Franc CFA sont loin d'être des Etats souverains. Peut-on être un Etat Souverain avec une banque centrale communautaire dépendant de la Banque de France? A l'évidence, non.

Les 14 pays francophones sont de facto des Territoires d'Outre-mer de la France, à souveraineté internationale. De jure, c'est-à-dire sur le plan du Droit international, ils ont le statut d'Etats souverains avec chacun, un siège à l'Onu.

Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie et Madagascar ont claqué la porte de l'enclos du F.CFA. N'empêche que le Maroc et la Tunisie ont rejoint le groupe des pays à revenu intermédiaire.»

Plus de soixante après l'indépendance, la stratégie de développement doit être totalement renouvelée. Avoir un amour fou pour le pays qu'on dirige, pour le continent; un amour quasi mystique est un préalable. Ceux qui ont réalisé des prouesses pour leur patrie, non sans parfois de tragiques erreurs, avaient une très haute idée de leur pays: Corée du sud, Inde, Chine, etc.

Les dirigeants des pays d'Afrique francophone doivent souffler à leur peuple cette mystique, leur insuffler cet amour et leur enjoindre de se mettre au travail.

On peut devenir une puissance mondiale sans que toute la population s'enrichisse d'un coup. L'Inde est une superpuissance aujourd'hui, elle a maitrisé toutes les technologies, envoie dans des missiles, des satellites, accomplit les prouesses les plus remarquables, mais près de la moitié de sa population est encore pauvre. La Chine, 62 ans après la prise du pouvoir politique par Mao (1949) est devenue en 2011, la deuxième puissance économique mondiale formant en moyenne 1 million d'ingénieurs par an.

Plus de soixante ans suffisent pour faire des pays qui ont commémoré leur indépendance, nombre d'entre eux en tout cas, des pays solides, à l'économie structurée et diversifiée, des pays socialement équilibrés et politiquement adultes.

Economiquement et socialement, les Etats francophones n'ont pas réglé la question du développement industriel: on ne peut devenir une puissance qui compte et qui pèse sans industrialisation.

En soixante ans et plus, il faut reconnaître que le gâchis est énorme: des *«éléphants blancs»* par ici, des installations défectueuses par-là, des usines *«clé en main»* qui n'ont jamais été montées.

Les pays africains francophones doivent s'engager résolument dans la voie de l'INDUSTRIALISATION en menant de front l'implantation des industries légères et lourdes. Pour cela, *«les conditions ci-après doivent être réunies: l'avènement au pouvoir d'une condition poétique favorable à l'industrialisation; l'implantation de l'écosystème de l'industrie; l'élaboration de projets économiques en lien avec l'industrialisation; la mobilisation des financements alternatifs et innovants»*, estime le Dr F.C. Kinzounza.

Viclaire MALONGA

DELITS FAUNIQUES

Interpellés pour trafic d'ivoire à Dolisie

Le 4 octobre dernier à Dolisie, deux présumés trafiquants ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de quatre pointes d'ivoire, représentant deux éléphants tués, une espèce animalière intégralement protégées par la loi au Congo.

Les deux présumés trafiquants tenant des pointes d'Ivoire

Les deux présumés délinquants fauniques, de nationalité congolaise, âgés de 21 et 29 ans, ont été pris par les services de la Gendarmerie en poste à Dolisie, dans le Département du Niari en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Economie forestière, appuyés techniquement par le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF).

Ils ont reconnu les faits qui leur sont reprochés: détention, circulation et tentative de commercialisation de quatre pointes d'ivoire. Ces délinquants présumés seront présentés devant le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Dolisie, pour répondre de leurs actes. Ils risquent des peines allant de deux à cinq ans d'emprisonnement ferme, assorties d'une amende pouvant atteindre cinq millions de F.CFA conformément à la loi.

Les défenses d'éléphants saisies auraient quitté le Gabon pour le Congo. L'un des deux jeunes interpellés les aurait prises auprès de son partenaire gabonais, au village Mabanda (Gabon) et transportés jusqu'à Dolisie pour les vendre. Les deux trafiquants présumés sont sous le coup de la loi sur la faune et les aires protégées qui, en son article 27 dispose: *«l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction».*

Le commerce illégal des produits de faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages. Fort conscient de cela, le Gouvernement congolais s'est engagé à protéger, sur son territoire, les espèces animales en voie d'extinction. C'est pourquoi tous ceux qui entravent la loi en matière de protection de la faune sauvage sont sanctionnés.

Pour rappel, le 25 août dernier à Impfondo, dans le département de la Likouala, une dame avait été interpellée en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère, d'une quantité importante d'écailles et griffes de pangolin géant. La procédure judiciaire inhérente à cette affaire est pendante devant le Tribunal de Grande Instance d'Impfondo. **V. M.**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Préavis de grève à l'Université Marien Ngouabi

Les responsables syndicaux pendant la lecture de la déclaration par Céléstin Désiré Niama

Le collège intersyndical de l'Université Marien Ngouabi a décidé, à la veille de la rentrée académique 2025-2026, de déposer un préavis de grève de quatre jours en raison du non-respect des engagements pris par le gouvernement.

Cette décision a été annoncée à l'issue d'une assemblée générale tenue vendredi 3 octobre 2025 au siège du Syndicat des enseignants du Supérieur, à Bayardelle. Le collège intersyndical reproche au gouvernement de ne pas avoir respecté les engagements pris concernant les questions qui se posent à l'Université Marien Ngouabi depuis le 27 décembre 2024. Concrètement, les syndicats dénoncent le non-paiement de cinq mois de salaires des travailleurs (août-septembre 2024 et juillet-août-septembre 2025); le non-paiement des heures diverses dues aux travailleurs depuis l'année 2018; le non versement par le trésor public des cotisations sociales des travailleurs, auprès des caisses de sécurité sociale.

Face à cette situation, le collège intersyndical exige du gouvernement le paiement de tous les salaires dûs aux travailleurs de l'Université Marien Ngouabi; le paiement de toutes les heures diverses dues depuis 2018; le versement par le Trésor public de l'ensemble des cotisations sociales des travailleurs aux caisses de sécurité sociale.

Dans sa déclaration, le collège intersyndical réitère ses félicitations à l'ensemble des travailleurs *«pour le calme et la discipline observés malgré la souffrance imposée par le gouvernement»*, et recommande *«la même détermination pour les batailles imminentes».*

Le collège intersyndical de l'Université Marien Ngouabi regroupe le Syndicat du personnel non-enseignant, le Syndicat national de l'Université et le Syndicat des enseignants du supérieur (SYNESUP).

Pascal BIOZI KIMINOU

ANNONCE LEGALE

BWC TRANSIT,
Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
Au capital d'un million (1.000.000) de Franc CFA

Suivant l'acte authentique de la date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, reçue par Maître Felix MAKOSSO Lassi, Notaire titulaire d'un office Notariale sis à Brazzaville, au N°68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, centre-ville (enceinte SOPECO) face Congo Télécom, Brazzaville République du Congo, Tél: (+242) 222 81 04 20 / 04 423 14 44, B.P: 1444, il a été constitué une société des caractéristiques suivantes;

Forme: Société à responsabilité limitée régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et Groupement d'Intérêt Economique et les autres.

Objet: la Société a pour Objet, en République du Congo et à l'étrangers;
- Commissionnaire en Douane;
- Transport;
- Logistique;
- Fret Aérien;
- Fret maritime;

Et en général toutes les opérations Financières, Commerciales, Industrielles, Mobilières et Immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension à son développement.

Dénomination: BWC TRANSIT

Siège social: Brazzaville n°91, avenue 5 Février Diata, République du Congo.

Durée: la durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, sauf dissolution anticipée ou Prorogation;

Capital social: un million (1.000.000) de Francs CFA, divisé par 100 parts sociales souscrites et libérées intégralement;

Administration de la Société: la Société est gérée et Administrée par Monsieur **MBOUNGOU NGONDO Pierre Blanzac**, avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières;

Immatriculation: la Société **BWC TRANSIT** est immatriculée au Registre de Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV01-2024-B13-00121.**

Pour avis
Maître Felix MAKOSSO Lassi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS AMI N°010/MEPIR/PROCLIMAT/UGP-SPM SUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE LA PRODUCTION ET DE LA DIFFUSION DES SUPPORTS AUDIOVISUELS DU PROCLIMAT

1.Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) un prêt d'un montant de 70 millions USD et un don d'un montant de 12 millions USD du Partenariat mondial pour les paysages durables et résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds seront utilisée pour effectuer les paiements des services relatifs au recrutement d'un cabinet chargé de la production et de la diffusion des supports audiovisuels du ProClimat.
2.Les services de consultant « les Services » comprennent la production des contenus audiovisuels de qualité pour renforcer l'impact de la communication de l'Unité de Gestion du ProClimat et favoriser ainsi l'atteinte des objectifs de durabilité et d'inclusion du Projet.
3.Les Termes de référence (TdR) pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.
Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sis sur l'impasse du croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUTEY, Résidences Ex-Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, Congo.
Email : proclimatcongo@gmail.com en copie à proclimatmarches@gmail.com , Tél. +242 06 696 16 10/06 498 97 25.
4.Le projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat) invite dès à présent les firmes de consultants « Consultants » à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :
-Être une agence officiellement reconnue par les services compétents ;
-Avoir une expérience avérée et prouvée d'au moins 2 ans dans le domaine de la communication et de la visibilité des projets et programmes de développement avec une expérience avérée dans la gestion de projets de communication ;
-Présenter un portfolio démontrant leur expertise dans des projets similaires ;
-Disposer de matériels de production et de communication (Appareil photo numérique de qualité, d'une caméra professionnelle et des autres accessoires) ;
-Avoir une très bonne connaissance du paysage médiatique et entretenir de bonnes relations avec les médias.
Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.
5.L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, Février 2025 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6.Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7.Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de l'Accord-Cadre décrites dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
8.Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sis sur l'impasse du croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUTEY, Résidences Ex-Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, Congo.
Email : proclimatcongo@gmail.com en copie à proclimatmarches@gmail.com ,
Tél. + 242 06 696 16 10/06 498 97 25.

9.Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse e-mail suivante : proclimatcongo@gmail.com en copie à proclimatmarches@gmail.com , au plus tard le 17 octobre 2025 à 14 heures 00. Veuillez préciser en objet le titre de l'AMI. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 2 octobre 2025

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)

UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°002/HISWACA /25 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, DE L'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES AINSI QUE DE LA SUPERVISION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUE, DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION (CNFDSP) ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE CONFERENCE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) A MPILA, VILLE DE BRAZZAVILLE.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«recrutement d'un bureau d'études chargé des études architecturales et techniques, de l'élaboration du cahier des charges ainsi que de la supervision des travaux d'extension du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFDSP) et de construction du centre de conférence de l'Institut National de la Statistique (INS) à Mpila, Ville de Brazzaville.».**
2. L'objet de la mission est de réaliser les prestations de maitrise d'œuvre en rapport avec les études architecturales et techniques pour l'extension du CNFSDP, la construction du centre de conférence de **l'INS** ainsi que la supervision des travaux.
3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets (firmes) intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services.
4. Un cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC) en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023).
5. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org ou passer dans les locaux du projet de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.
6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le vendredi **15 octobre 2025** (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement **d'un bureau d'études chargé des études architecturales et techniques, de l'élaboration du cahier des charges ainsi que de la supervision des travaux d'extension du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFDSP) et de construction du centre de conférence de l'Institut National de la Statistique (INS) à Mpila, Ville de Brazzaville. ».**
7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, **Immeuble de l'institut national de la statistique, avenue Lampama, quartier Mpila. Arrêt TP, Arrondissement 5 Ouenzé, 1er étage, Immeuble de l'Institut National de la Statistique (INS) ; Tél : (+242) 06 679 68 60 / 069729586, E-mail** : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville le 02 octobre 2025

Patrick Valery ALAKOUA

MEMORIAL PIERRE SAVORGNAN DE BRAZZA

Les 145 ans de la fondation de Brazzaville commémorés dans la réflexion

''Souvenons-nous de notre histoire'', c'est sous ce thème que le Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza a commémoré le 3 octobre 2025, le 145e anniversaire de la fondation de Brazzaville. A cet effet, une Journée culturelle et scientifique a été organisée dans l'auditorium Denis Sassou-Nguesso de ce mémorial archicomble, sous les auspices de Belinda Ayessa, sa directrice générale, en présence des Prs Charles Zacharie Bowao, Grégoire Lefouoba, Yvon-Pierre Ndongo Ibara, le Dr Dieudonné Mouendo Moukouamou, des représentants du Roi Makoko (Michel Ganari), ainsi que des scientifiques, historiens, sociologues, étudiants et passionnés d'histoire, etc.

Main dans la main, les participants chantant à l'unisson la chanson "Congo ekolo monene"de Jacques Loubelo, interprétée par un artiste de la place

Ce moment de réflexion et d'hommages riche en échange axé sur différentes thématiques a permis de revisiter les grandes étapes de l'évolution de Brazzaville, du village Téké à la capitale administrative de l'époque coloniale. Elle a permis aux participants et, surtout, à la nouvelle génération de connaître l'histoire de la capitale. Lors de cette journée, différentes thématiques ont été abordées: *''Dire et connaître Brazzaville à travers la chanson de la rumba congolaise''*, développée par le Pr titulaire CAMES d'histoire contemporaine Joachim Emmanuel Ghoma Thethet; *''Le Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, un repère d'histoire et de mémoire'',* par le Dr en littérature Ghislain Meleador Mvoula Massamba, enseignant à l'Université Marien Ngouabi; et *''Entre construction mémorielle et communication politique''* par le Pr Joseph Zidi, en lieu et place du Pr Bienvenu Boudimbou, Maître de conférences CAMES. Autrefois, a-t-on appris, appelée Mfoa, la ville de Brazzaville a été créée le 3 octobre 1880 par l'explorateur Italo-français Pierre Savorgnan De Brazza. Le 3 octobre 2025, elle a totalisé les 145 ans d'existence.

Dans leurs interventions, les conférenciers ont, dans l'ensemble, souligné l'importance de préserver la mémoire de Brazzaville. Pour le Pr Ghoma Thethet, *«il faut indiquer que Brazzaville à des diminutifs, on l'appelle Bea, tout simplement aussi Brazza. Il y a des synonymes qui confèrent à la ville de Brazzaville, qui sont soient du français, soient des langues locales et nationales, tels que: Mavoula; Tandala… Il y a également des orchestres qui ont joint à leur appellation le concept Brazzaville comme: Victoria Brazza de Paul Kamba, Les Bantous de la capitale (qui renvoie à Brazzaville), et SBB (Super Boboto de Brazzaville), (Les Tontons de Brazza-NDLR), le Bar Chez Faignond à Poto-Poto, (Jour de Brazzaville à Bacongo-NDLR)..Brazzaville est également magnifiée par Franklin Boukaka, Sebas Enemen, (sans oublier Claude Bivoua dans ''Jolie Brazzaville'' et Ange Linaud dans ''Ba bogoss ya Brazza''-NDLR)».*

Le Pr Mvoula Massamba a, pour sa part, relevé: *«Ce mémorial est également un lieu de conservation de documents historiques, anthropologiques, calligraphiques et iconographiques qui restituent les lignes forces de Brazzaville. Il est un support éducatif pour les jeunes générations, dès lors les controverses qu'il soulève montrent que la mémoire n'est jamais morte, elle est parfois déterminée par le temps».*

Le Pr Joseph Zidi a invité l'assistance à prendre conscience du rôle et de l'importance des fresques dans une ville. Sur les neuf fresques qui sont à Brazzaville, il a cité, entre autres, ceux du: Palais du peuple; de l'Afrique intitulée: *''Le peuple parle au peuple'',* située Place marchés des arts, au centre-ville ; de l'indépendance''.

D'après Belinda Ayessa, cette célébration est également marquée par la célébration des 19 ans de l'inauguration du Mémorial par le Président Denis Sassou-Nguesso, le 3 octobre 2006. C'est un hommage à notre capitale, témoin de nos luttes: *«Ce 145e anniversaire en réalité nous interpelle tous, que cette Journée culturelle et scientifique ne soit pas seulement un hommage au temps, mais un appel à l'action, qu'elle ravive en nous, le sens de notre identité et le courage d'assumer avec fierté et détermination, l'héritage que Brazzaville nous confie depuis 145 ans».*

Excepté les communications et discours, cette commémoration des 145 ans de la ville de Brazzaville a mis en exergue l'importance du dialogue entre la science et la culture pour mieux comprendre l'histoire de nos cités. Le Pr Ghoma Thehet a souhaité qu'on puisse créer au Mémorial Savorgnan De Brazza, *«une sorte de musée sonore de telle sorte que toutes les chansons qui ont fait la gloire de la rumba congolaise puissent être conservées»*, a-t-il conclu.

Alain-Patrick MASSAMBA

VIENT DE PARAITRE

''Vie parlementaire au Congo-Brazzaville (1947-2025)'', du Pr Placide Moudoudou

Publié aux éditions Presses universitaires de Brazzaville, cette année, le nouvel ouvrage du Pr Placide Moudoudou, ancien député et ancien doyen de la Faculté de Droit, juge à la Cour constitutionnelle: *''Vie parlementaire au Congo-Brazzaville (1945-2025)''* a été officiellement dédicacé, le 7 octobre 2025 à l'amphi 1600 de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville. C'était en présence de la communauté universitaire, des férus de la littérature et d'autres invités. Subdivisé en huit chapitres, il prend en compte les mouvements parlementaires. Il part des premiers mouvements jusqu'en 1958, donc l'apprentissage; de 1958 à 1963, la consolidation et puis de 1963 à 1968, ainsi de suite. L'auteur a collé les évènements parlementaires.

Pr Placide Moudoudou

La couverture du livre

Dans la quatrième de couverture de ce livre de 400 pages, il ressort que: *«Historiquement la vie politique au Congo a initialement été parlementaire avec l'élection en 1945 de Jean-Félix Tchicaya comme député des territoires du Moyen-Congo et du Gabon. Le premier Parlement (appelé Assemblée Territoriale) avait été institué en 1947, mais à cause d'une instabilité politique chronique, les premiers députés à avoir terminé une législature sont ceux élus en 1979 (soit plus de 30 ans après le début de la première législature !). Sachant que la démocratie est fille du parlementarisme, comment, sans vie parlementaire stable et effective, espérait-on instituer une démocratie au Congo ?»*

Le Parlement, peut-on encore lire, a souvent été l'une des premières victimes de l'instabilité des institutions politiques congolaises. La quasi-totalité des présidents de la République, lui ont porté au moins un coup : Fulbert Youlou l'avait dissous le 30 avril 1959 et avait organisé des élections législatives anticipées en juin 1959 et en mars 1961, Alphonse Massamba-Débat l'avait suspendu (le 12 janvier) puis supprimé (le 1er août) 1968, Marien Ngouabi avait dirigé sans Parlement jusqu'en 1973, Jacques Joachim Yhomby-Opango avait présidé le Congo sans Chambre parlementaire (1977-1979), Pascal Lissouba l'avait dissoute en 1992.

Tous ces Chefs d'Etat avaient, à tort, cru que la résolution des crises politiques auxquelles ils étaient confrontés passait soit par l'inexistence, soit par la suspension, soit encore par la dissolution du Parlement. Or, aucune démocratie ne peut être viable sans contre-pouvoir.

Il est donc aisé de constater que la vie parlementaire stable et effective au Congo est liée à la présidence de Denis Sassou-Nguesso: élections parlementaires en 1979, en 1984, en 1989 et, de façon ininterrompue, malgré tout, depuis 2002.

Ce livre donne un éclairage nouveau et approfondi de cette vie parlementaire hachée.

Evoquant ce qu'on peut retenir de la vie parlementaire au Congo de 1945 à nos jours, le Pr Placide Moudoudou a affirmé qu'*«elle a largement évolué, bien qu'ayant difficilement commencé par l'instabilité parce qu'on a eu en l'espace de quinze ans trois suppressions de l'Assemblée en 1959, en 1961 et en 1968. Mais depuis 1979, il y a une stabilité de la vie parlementaire, c'est vrai qu'on a connu l'instabilité après la Conférence nationale, mais elle a beaucoup évolué parce que finalement le deuxième pôle du pouvoir d'Etat fonctionne depuis pratiquement plus de vingt ans».*

Dans les grandes réformes qu'a connu le Parlement, a-t-il relevé, *«pour nous en droit parlementaire, le Président Denis Sassou-Nguesso est le président de tous les records. Le premier record, c'est qu'on a eu trois Constitutions qui ont fait plus de dix ans, et c'est à partir de son accession au pouvoir en 1979, que pour la première fois au Congo, les parlementaires ont terminé leur mandat. Et depuis qu'il est là, toutes les élections se sont déroulées à dates échues, et il n'y a pas eu de dissolution».*

S'agissant du genre féminin au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, a-t-il souligné, *«c'est un record également parce que parlant des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, depuis son arrivée au pouvoir, il a fait installer et fait élire dix femmes aux bureaux de l'Assemblée nationale et quatre au Sénat. Et puis quand on voit de 1947 date de la première assemblée à nos jours on a eu douze femmes parlementaires, et maintenant on a même des femmes qui président des commissions».*

En définitive, l'auteur a fait savoir que *«ce livre est une continuité, c'est l'étude du pouvoir d'Etat. Le pouvoir d'Etat, je l'ai étudié dans un premier pôle qui est l'exécutif, et j'ai fait une étude sur les tribunaux administratifs du Congo, c'est le pôle judiciaire, et là je suis sur le pôle législatif ».*

Ce livre est disponible à la Faculté de droit et à la Cour constitutionnelle, au prix de 20.000 Francs CFA.

Alain P. MASSAMBA

STADE FELIX EBOUE

Les trois concerts exceptionnels de Tidiane Mario!

Les médias ont rapporté que Tidiane Mario a offert un triple concert exceptionnel au Stade Félix Éboué les 3, 4 et 5 octobre 2025, avec une organisation réussie et une affluence notable. L'artiste a présenté en exclusivité des titres de son nouvel album *"Lumière"* avec des interprétations exclusives en direct. L'événement a été marqué par une expérience unique et des mesures de sécurité renforcées, sans incident.

L'artiste a présenté en exclusivité des titres de son nouvel album "Lumière"

L'événement était organisé par Bébert Etou production, qui a mis les moyens pour offrir une expérience inédite au public venu nombreux. L'événement a bénéficié d'une organisation millimétrée et d'une sécurité renforcée, visant à garantir l'absence d'incidents. Ce rendez-vous a été qualifié par les médias de triple concert exceptionnel, soulignant que Tidiane Mario n'a pas déçu son public.

L'organisation a mis en avant la perspective d'un moment qui marquera l'histoire, avec la possibilité qu'un artiste congolais écrive son nom en lettres d'or.

Avant les concerts, les médias avaient annoncé l'événement comme une occasion unique de voir Tidiane Mario revisiter le Stade Félix Éboué, soulignant le potentiel de cet événement pour l'histoire de la musique congolaise.

A.-P.M.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

REMERCIEMENTS

Albert Hombessa, Médard Ngamba, Carine Matondo, Firmin Mbama, Pierre Mboungou, agent de La Semaine Africaine, Marcel Mpandzou (Défao), Alphonse Nsona, Mama Mboungou née Marina Sandrine Balongana, Rosalie Loumouamou, Rufin Biniakounou adressent leurs sincères remerciements à la famille Kingouala de Brazzaville, aux vendeurs de manioc du marché PK Mfilou-Ngamaba, aux amis et connaissances pour leur soutien multiforme lors du décès brutal de leur épouse, sœur et belle-sœur Viviane Mifoueni-Mpassi, survenu le 26 août 2025 des suites d'une courte maladie. L'enterrement a eu lieu le 6 septembre 2025 au cimetière public de Mayitoukou.

C'est Dieu qui donne, c'est Dieu qui reprend.

Que son âme repose en paix!

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SEQUOIA PLANTATIONS REPUBLIQUE DU CONGO
En sigle «SPRC»
Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 10.000.000 F.CFA
Siège social: Zone Economique Speciale, Loango, Kouilou Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2022-B15-00010

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires de l'actionnaire unique de la société SEQUOIA PLANTATIONS REPUBLIQUE DU CONGO, en date du 06 Mai 2025, il a été procédé à :

1- La révocation de l'administrateur général et son remplacement
L'actionnaire unique décide:
- De mettre fin au mandat d'Administrateur Général de Monsieur MOHAN Singh Satinder ;
- Nommer Monsieur BAROT Shaileshkumar, en qualité d'Administrateur Général, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'Actionnaire Unique qui statuera sur les comptes de l'année 2025.

2- La Nomination d'un commissaire aux comptes
Il est nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices sociaux, à compter de l'exercice ouvert en septembre 2023 et jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le cabinet KPMG CONGO
Cabinet d'audit agréé
Agrément CEMAC N° SEC 099
Adresse complète: **4ème étage Immeuble Monte Cristo**
Croisement Avenue Orsy et Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre-ville
BP : 14366, Brazzaville
République du Congo
Téléphone: + 242 530 50 67
Email: cg-contact@kpmg.cg

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2025-M-05896 du 08 Mai 2025.

Mention modificative portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2022-B15-00010, le 08 Mai 2025.

Pour avis.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél.: 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/mousssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

KEA
En sigle «KEA»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) F CFA
SIEGE SOCIAL: N°93 RUE COLBERT CENTRE-VILLE A BRAZZAVILLE.
RCCM CG-BZV-01-2025-B13-00441
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 22 Août 2025 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de EDT Plaine en date du 26 Août 2025, sous Folio 148/21 n°4562, il a été constitué une société dénommée « KEA» SARLU en sigle «KEA., dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: **«KEA» SARLU en sigle «KEA».**

Capital: UN MILLION (1.000.000) Francs CFA.

Siège: Elle est située au **N°93 RUE COLBERT CENTRE-VILLE A BRAZZAVILLE.**

Objet: Les activités de la société sont les suivantes :
• COMPTOIR D'ACHAT-REVENTE D'OR BRUT;
• IMPORT-EXPORT D'OR BRUT.

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° **CG-BZV-01-2025-B13-00441 du 28 Août 2025.**

Gérance: Monsieur **MEINGUET Bruno** est nommé Gérant de la Société pour une **Durée Indéterminée**.

Dépôt de deux expéditions des Statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude
sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 06 631 14 17,
Email: hipoaty@gmail.com,

A reçu, par devant lui, en la forme authentique, la décision extraordinaire prise, en date à Pointe-Noire du dix-sept février deux mille vingt-cinq, enregistrée Folio 051/6 n° 435, par les associés de la Société **«MEA CATERING CONGO»**, Société A Responsabilité Limitée au capital de FRANCS CFA 1.500.000; ayant son siège social à Pointe-Noire, Saint-Pierre, arrondissement 1 Emery Patrice LUMUMBA, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-2021-B-12-00450.**

A décidé de prononcer la dissolution, par anticipation, de la société ci-dessus, à compter du dix-sept février deux mille vingt-cinq.

En conséquence de quoi, l'article 5 des statuts a été modifié comme:

Article 5:
«La durée de la société qui était primitivement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années

«consécutives, à dater du vingt-six octobre deux mille vingt et un, a été réduite par «l'assemblée générale en date du dix-sept février deux mille vingt-cinq à trois ans et quatre mois expirera ainsi le seize mai deux mille vingt-cinq.»

Puis, mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-00300.**

Pour avis,

Le Notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE BEL'OPTIQUE
Société à Responsabilité Limitée au capital de F CFA: 1 000 000 Siège social : Galerie marché plateau, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG-PNR-01-2021-B12-00366

REVOCATION D'UN GERANT - NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 01 Septembre 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 11 Septembre 2025, sous le folio 170/15 N°7012, les associés ont pris les décisions suivantes :
Révocation d'un gérant: Monsieur Ange Landry LAHOURI a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société.
Nomination du nouveau gérant: Monsieur Socrates Samuel NGANGA est nommé en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Ange Landry LAHOURI.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 16 Septembre 2025, et mention modificative a été portée le même jour sous le numéro: CG-PNR-01-2025M-06576.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO-

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION
«MIELLERIE D'OTIRI»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de DIX MILLIONS de FRANCS CFA
Siège Social : 1346, rue Campement, Ouénzé, Brazzaville,
RCCM : CG-BZV-01-2025-B13-00517
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 15 septembre 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le **30 septembre 2025,** sous Folio **175/4,** numéro **1640**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);
Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:
- L'apiculture, la production et la vente de miel, de produits dérivés du miel, de produits de la ruche et plus généralement de produits alimentaires et cosmétiques; - Les services reliés à la production et la vente de miel, de produits dérivés du miel, de produits de la ruche, de produits alimentaires et cosmétiques; - La formation et toutes activités annexes et connexes, connues ou à découvrir.

Dénomination: «MIELLERIE D'OTIRI»;
Siège social: 1346, rue Campement, Ouénzé, Brazzaville, République du Congo

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital Social: DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA, divisé en mille (1000) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 1000, entièrement souscrites par l'associée unique;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement établie par Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**, le **15 septembre 2025** et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le **30 septembre 2025**, sous folio **175/5,** numéro **1641**, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associée unique ;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du **15 septembre 2025**, Monsieur **NDIAYE Cheikh Mbacke**, de nationalité sénégalaise, demeurant à Oyo, a été désigné en qualité de gérant pour une durée de trois (3)ans renouvelable.
Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 30 septembre 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-B13-00517.

Fait à Brazzaville, le 1er octobre 2025
Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

La Loi N°02-2025 du 29 mars 2025: une œuvre à parfaire

Par Eustache Marius Otieli

La promulgation de la loi 2-2025 du 29 mars 2025 constitue certainement le fait le plus marquant pour la profession d'huissier de justice depuis sa libéralisation en 1992. On comprend dès lors la satisfaction et le soulagement des membres de la corporation et, a fortiori, de ceux qui ont été la cheville ouvrière de ce changement et à qui nous ne pouvons qu'exprimer notre gratitude. La loi précédente, de par son laconisme, son anachronisme et son imprécision, donnait à la profession l'allure d'une œuvre cantonnée, inachevée, voire imparfaite. Cependant, ces changements, quoique bien marqués, laissent des zones d'ombre qui auraient dues être prises en considération. Lorsqu'on sait le rythme et la vitesse de l'évolution législative congolaise, on peut aisément dire que l'adoption de cette nouvelle loi a été une occasion rare et inespérée qui aurait pu permettre de faire progresser la profession à bien des égards et la poser définitivement dans l'orbite du futur.

UNE SIMPLE MISE À NIVEAU

Comparée à la loi ancienne, est bien malin celui qui ne voudrait pas constater les progrès réalisés permettant désormais à l'huissier de justice d'être reconnu de jure comme un officier public. Ce qui l'était déjà de facto et ainsi, de lui conférer respect et considération au sein de l'espace des professions libérales du droit. Telle est le point de vue de l'excellent Lionel Kalina Menga (1) du Barreau de Pointe-Noire qui affirme que: *«Dans l'ancienne législation, l'huissier de justice était, avant tout, un auxiliaire de justice chargé de signifier les actes, de procéder aux constats et d'assurer l'exécution forcée des décisions de justice. Sa mission, bien que cruciale, était perçue comme étroite, limitée à une fonction d'exécutant. La loi de 2025 change radicalement de perspective, elle consacre l'huissier comme un professionnel investi d'une mission de service public et dont les actes ont force probante renforcée.»*

Prenons le contre-pied de cette opinion quasi unanime, nous considérons qu'il ne s'agit point d'un mouvement de plaques tectoniques, mais d'un rattrapage ou mieux, d'une mise à niveau. A bien y voir, ces nouvelles dispositions relevaient déjà dans les faits de l'escarcelle de l'huissier de justice. Autrement dit, bien que ne figurant pas in extenso dans l'ancienne loi, ces attributions étaient déjà régulièrement accomplies. Il en va ainsi de la possibilité de rédiger les actes introductifs d'instances. Nous devons, dans ce contexte, souligner le grand décalage entre la loi de 1992 et l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, notamment en ses articles 9 alinéa 2, 48 et 170 alinéa 2. On pourrait, en outre, citer la prise et la vente aux enchères des meubles, la gestion immobilière, la consultation et le conseil juridique ainsi que le séquestre qui sont autant de compétences qui étaient déjà dans les faits dévolus à l'huissier de justice. Il en va de même pour l'affirmation de l'inviolabilité des offices, l'insaisissabilité des comptes bancaires professionnels et la présence d'une autorité ordinale en cas d'arrestation qui devaient déjà aller de soi, en rapport avec la nature même du métier. Telle fut d'ailleurs la position soutenue par le Gouvernement à la lumière de cet extrait de la note de présentation du Garde des Sceaux, Ministre de la justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, porteur de cette réforme, indiquant clairement que le nouveau texte vise à «doter le pays d'un nouveau cadre juridique pour la profession d'huissier de justice. Le texte introduit des nouveautés apparues depuis telles que les aspects du droit OHADA et les meilleures pratiques professionnelles non incluses auparavant» (2).

Au-delà de l'euphorie et la fierté unanime, force est de constater combien la profession d'huissier de justice aurait pu, grâce à une conjonction astrale favorable, prendre le pari du véritable changement. Lorsqu'on sait que par sa vitesse et son rythme, l'évolution législative congolaise relève de l'embranchement des mollusques, on pourrait, sans risque, parler d'un rendez-vous manqué (3).

Voici, à notre humble avis et de manière non exhaustive, quelques préoccupations qui devaient être prises en compte ainsi que celles, bien que figurant dans la loi, ont tout l'air de chantiers inachevés.

I-CE QUE LA NOUVELLE LOI AURAIT DÛ INTÉGRER

1-Le changement de l'appellation «huissier de justice».

Le changement de cette désignation aurait pu être un pas audacieux de nature à justifier une véritable rupture avec le passé. L'huissier de justice est le seul des trois principaux professionnels libéraux du droit à se distinguer par une appellation en forme de phrase nominale. Or, selon le Dictionnaire de l'Académie Française (4), «les phrases nominales servent à insister sur un détail ou à donner une précision». C'est parce que «huissier» est nom commun partagé avec d'autres professions qui n'ont rien à voir avec le microcosme juridico-judiciaire que le complément «justice» s'ajoute comme pour faire un distinguo. Le changement de cette appellation devait pourtant suivre l'évolution naturelle des choses et marquer un cap nouveau ainsi que cela se passe déjà sous d'autres cieux qui partagent avec notre pays la même tradition juridique (5).

2-La pénibilité du métier

Être huissier de justice exige endurance physique, vivacité d'esprit, courage et perspicacité. Ce qui ne convient pas avec un grand âge caractérisé par la vulnérabilité, la sénescence et la sénilité. La perte d'aptitudes avec le temps conduit inéluctablement à la commission d'erreurs de jugement et de fautes préjudiciables pour le justiciable et l'huissier de justice lui-même. Le spectacle désolant et indécent de nos regrettés confrères septuagénaires, voire nonagénaires, obligés de se présenter devant les commissariats de police, les brigades de gendarmerie ou les cabinets d'instruction est à bannir. Une retraite imposée et fixée à 75 ans, par exemple, aurait pu être une bonne avancée dans ce contexte.

3-Le progrès scientifique et technologique

Comme le disait Aristote: «Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous». Lorsque nous parlons de l'évolution de la science et de la technologie, nous faisons naturellement allusion à l'automatisation, la dématérialisation, la réduction de la fracture numérique et à l'intelligence artificielle. Il est curieux que les impacts des systèmes d'information, du numérique et de l'intelligence artificielle sur la profession n'ont pas été pris en considération. Cette nécessité ne réside pas que dans les facilitations qu'elles apportent dans l'exercice du métier, mais surtout, dans l'opportunité de l'élargissement du champ de compétence de l'huissier de justice qu'elles offrent.

Nous voyons, de nos jours, combien une portion importante des rapports sociaux et de l'activité économique se réalise au travers des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La constatation d'infractions par le virtuel, par exemple, est de nature à donner une compétence plus large en matière pénale à l'huissier de justice dans le cadre de la recherche et de la conservation de la preuve. La garantie des droits et intérêts des parties dans la sphère de l'économie numérique permet, elle aussi, de nos jours, à l'huissier de justice d'être le dépositaire des preuves de l'invention et de l'innovation. Sans oublier la lutte contre le plagiat, la contrefaçon, la collecte, la certification et la protection des données, en rapport avec les startups et les individus. Autant de débouchés pour lesquels la nouvelle loi a omis de faire un clin d'œil.

4-Le faible renforcement du standing moral et éthique de l'huissier de justice

La nouvelle loi aurait pu être une occasion, pour le législateur, de prendre à bras le corps les obligations éthiques et déontologiques de l'huissier de justice. Certes qu'un effort notable a été réalisé dans le renforcement des obligations de l'huissier de justice au moyen de la pénalisation et de la sanction disciplinaire accrues, cependant, le tout répressif a toujours montré ses limites. Nous pensons que pour une profession qui appelle à l'honneur et à la dignité, l'éthique et la déontologie doivent jouer un rôle primordial. Il est curieux que la nouvelle loi n'ait pas rendu obligatoire l'adoption d'un code de déontologie professionnelle de l'huissier de justice. Ce qui aurait eu pour avantage de renforcer son standing moral, de garantir la protection du justiciable et de préserver les relations confraternelles apaisées, basées sur la probité et la loyauté, mais bien plus, d'inciter l'huissier de justice à une véritable prise de conscience citoyenne.

Le renforcement de la gestion des organes internes par la transparence dans le maniement des ressources et dans le choix des priorités aurait, quant à lui, conduit à l'introduction dans la nouvelle loi d'une obligation de séparation de l'ordonnateur du comptable et à l'adoption d'un règlement financier.

II.LES CHANTIERS INACHEVÉS

Dans ce second volet, nous examinons ce qui, aux termes de la loi nouvelle, constitue une série d'innovations, mais qui risquent d'être des goulots d'étranglements tant elles contiennent les germes de futurs blocages. Il en va ainsi de l'introduction de la cléricature. Cette belle opportunité de baisser la surchauffe liée à la pléthore, tout en permettant à l'huissier de justice d'être entouré de collaborateurs stables ayant un statut professionnel garanti, a été compromise par le fait de permettre à quiconque ayant à peine un baccalauréat d'y accéder. Un niveau universitaire Bac+2 ou Licence aurait pu être avantageux pour des raisons bien évidentes. Quid des autres critères pouvant permettre aux huissiers de justice de sélectionner et recruter les meilleurs candidats ? Les règles de leurs rémunérations, de leur cessation d'activités constituent autant de points à éclaircir.

L'introduction d'une grille tarifaire dégressive est-elle aussi une bonne évolution? Mais là encore, aucun barème et aucun seuil en rapport avec l'évolution du pouvoir d'achat n'a été déterminé. L'absence d'un mécanisme d'application risque d'être, à court terme, une source de contradictions et de contentieux.

Mais par-dessus tout, le grand absent de toute cette énumération est la formation et le renforcement du standing intellectuel de l'huissier de justice. La mise en place d'une école de formation ou l'ouverture d'une filière dédiée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ne pouvait être ignorée.

En définitive, nous pensons que de par son importance dans le fonctionnement des appareils économique et judiciaire (6), de par son rôle historique dans la garantie des droits et libertés (7), la profession d'huissier de justice, ce mal nécessaire, mal-aimé, sera toujours le phœnix du continuum judiciaire.

À ce titre, elle mérite une prise en charge plus soutenue dans l'intérêt majeur de la société. C'est dans cette perspective que la loi n°02-2025 du 29 mars 2025 n'est qu'une étape.

Eustache Marius OTIELI

(1) La nouvelle profession d'huissier de justice en République du Congo, www.cabinetkalina.com

(2) Agence Congolaise d'information, le 25 Juillet 2024, www.aci.cg

(3) Malgré son incomplétude, la loi n°027-92 du 20 août 1992 n'a jamais fait l'objet du moindre texte d'application. Ce qui a été à l'origine de toutes les failles constatées dans le fonctionnement de la profession

(4) Dictionnaire de l'académie française, 9ème édition, www.dictionnaire-academie.fr

(5) Loi n°2018-974 du 27 décembre 2018 portant sur les statuts des commissaires de justice au Sénégal, www.scribd.com

(6) Le discours du Président de la République prononcé le 17 janvier 2024 à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée judiciaire de la Cour Suprême atteste de la nécessité d'une profession d'huissier de justice bien organisée dans l'intérêt de la bonne marche de la justice.

(7) La Révolution française, pourtant menée par d'éminents avocats à l'instar de Maximilien Robespierre, a entrainé la dissolution de cette profession par la Constituante. Cependant, le même pouvoir révolutionnaire s'est rendu à l'évidence que la profession d'huissier de justice était si rattachée aux droits et libertés des citoyens qu'il n'était pas possible de faire autant (Confère Discours du Baron Guillaume-jean Favard de Langlade, avocat, député, partisan du coup d'Etat du 18 brumaire et rédacteur du décret de 1813 relatif à la profession d'huissier de justice). Histoire de la profession d'huissier de Justice www.huissier-de-justice.fr

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879 ; 04 0281395
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com ; mousssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

JIANGSU SURPASSER CONSTRUCTION CONGO SARL
EN SIGLE « JSCC-SARL »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE : UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: AU NUMERO 86 BIS, RUE ANTONETI A MPISSA BACONGO A BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2025-B12-002011
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU,** en date du **06 Août 2025** à Brazzaville, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Bacongo le 12 Août 2025, sous **Folio 139/005 n°4333**, il a été constitué une société dénommée: **«JIANGSU SURPASSER CONSTRUCTION CONGO SARL»** en sigle **«JSCC-SARL.** Elle présente les caractéristiques sont les suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle.

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA.

Siège: Au numéro 86 Bis, Rue Antoneti à Mpissa Bacongo à Brazzaville.

Objet: Les activités de la société sont les suivantes :

• Bâtiments Travaux Publics (BTP).

Durée: 99 Années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le **n° RCCM CG-BZV-01-2025-B12-00211 du 21 Août 2025.**

Gérance : A été nommé en qualité de Gérant de la société, pour une Durée Indéterminée la personne suivante :

• Monsieur LIU JIAN, de nationalité Chinoise, né le 23 Février 1980 à Jiangsu, demeurant à Brazzaville. Titulaire d'un Passeport portant **le n°EA0818730 délivré le 17 Avril 2017** en République de Chine.

Un Dépôt de deux expéditions des Statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA-ILAHOU

FOOTBALL

La justice force la FECOFOOT à reporter son assemblée générale

Carl Malalou (micro à la main) annonçant le report de l'assemblée

Le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) a décidé, samedi 4 octobre 2025, du report de l'assemblée générale ordinaire (AGO) de l'instance prévue le même jour à Brazzaville, en raison d'une décision de justice l'interdisant. De quoi relancer les plaintes pour *«ingérence»* auprès de la FIFA. C'est un véritable coup de tonnerre sur la FECOFOOT, qui a appris, abasourdi, la vielle, l'interdiction de son assemblée générale annuelle par une décision de justice. L'annonce a été faite aux délégués venus participer à cette réunion, dans la salle où elle devait se tenir, par le deuxième vice-président Carl Boniface Malalou, en présence d'un délégué de la FIFA. Le Comex a constaté que l'ordonnance de la Justice (NDLR : La FIFA refuse toute ingérence politique dans la gestion des fédérations nationales membres; elle a ses propres mécanismes de contrôle et de sanction) imposant l'interdiction de cette Assemblée rend impossible sa tenue. Et c'est bien malgré lui que le Comité exécutif s'est plié et a pris la décision du report de cette assemblée statutaire convoquée depuis le 25 septembre dernier. Au regard de cette situation, la FECOFOOT va user de toutes les voies de recours appropriées auprès du Tribunal de grande instance de Brazzaville, a annoncé Carl Boniface Malalou, pour aboutir à la tenue de l'AGO, contre la volonté de la Doyenne des juges d'instruction d'interdire cette assemblée générale. D'après l'ordonnance de justice, des membres du Comité exécutif de la FECOFOOT étant *«poursuivis pour des faits de malversations financières présumées»*, l'assemblée générale ordinaire *«constitue manifestement une entrave à la bonne suite»* de la procédure judiciaire en cours ouverte à leur encontre. *«Les raisons égrainées par ce juge pour justifier l'interdiction de cette AGO ne manquent pas de susciter des observations, tant au regard des circonstances de faits et des dispositions statutaires de la FECOFOOT, que des directives de la FIFA»*, a relevé un membre influent de l'Assemblée. Depuis l'année passée, football et justice ordinaire ne sont pas bien éloignés au Congo. Un mélange des genres que la FIFA voit d'un très mauvais œil. La suspension du Congo le 6 février 2025 en a été la parfaite illustration. Durant des mois, l'affaire a tenu en haleine tout un pays à coups de polémiques, d'accusations, de retournements de situation… *«Espérons tout simplement que cette fois-ci les choses aillent pour le mieux, dans l'intérêt du football congolais»*, a souhaité un observateur.

Franck SOUAPIBOU

ANNIVERSAIRE

Festival d'arts martiaux pour les 23 ans du CS Funitan

Un festival d'arts martiaux a réuni dans l'enceinte de la mairie de Mfilou-Ngamaba, le 7e arrondissement de Brazzaville, les pratiquants de plusieurs disciplines pour commémorer les 23 ans de la création du Cercle sportif Funitan.

L'événement a regroupé de nombreux clubs, associations ou Fédérations sportives nationales venus des différents arrondissements de la capitale. On a vu des clubs de boxe (Boxing club les Elites) ; de judo (Kawashi club) ; de krav maga (Weihe club); de Kung-Fu; de taekwondo (Camara club); de qwan kido (Wudang club); de Nihon Taijutsu (ACNTJ); de kenpo (FECOKEN); d'aikido (Yoshinkai Budo); de wado ryu (Boutedo club); de kyokushin (Club Force Samurai; de kyok Sul (Detch Lee club); de tonfa (Gise club budo); de close-combat (Cercle sportif Funitan) conduit par son fondateur, le moniteur Roland Francis Mahoungou, également DTN de la Fédération congolaise de close-combat et disciplines associées (FECOCLOSE-DA).

Vue partielle des participants au festival des sports

Pendant environ trois heures, ces clubs ont, par l'entremise de leurs budokas de différents âges, épaté le public venu nombreux par des démonstrations éblouissantes de tirs à l'arc, de katas, de combats individuels, de techniques de destruction d'une planche, d'une brique, etc.

Subjugué par la prestation de certains budokas, grand maître Rémy Mayinguidi, ceinture noire 8e dan et grand formateur, a procédé, appuyé par Me Valère Koubikana, également ceinture noire 8e dan, avec l'accord des présidents des fédérations sportives présentes, à l'élévation aux grades supérieurs d'un certain nombre de budokas ayant fait montre d'un esprit budoka et excellé dans des démonstrations exceptionnelles. Parmi ceux-ci : Ndongala Medareine devenue Ceinture marron, et Rolf Divin Mahou, Ceinture noire 2e dan, tous deux du C.S Funitan.

Rude Ngoma, président du C.S. Funitan, a salué la présence des représentants d'autres disciplines sportives. *«Depuis 23 ans, notre club s'est bâti grâce à la passion, à la discipline et au travail de ses fondateurs, de ses athlètes et de nos fidèles partenaires. Ensemble, nous avons fait du Cercle sportif Funitan plus qu'un simple club, mais plutôt une famille sportive, une école de rigueur et de respect »*, a-t-il estimé.

Alain-Patrick MASSAMBA

NECROLOGIE

Sur les pas de Lakou ''Abossolo''

Encore des pleurs ! Le sort s'acharne sur la famille sportive congolaise. Le 28 septembre 2025, s'est éteint, en effet, à Pointe-Noire, l'ancien footballeur international Sébastien Lakou, dit ''Abossolo'' ou ''La Boussole''. C'était un ailier puissant, on ne peut plus véloce et très intelligent. Passeur aussi, il était adroit et à l'aise dans son rôle.

Lakou est venu au football à 15 ans (né le 18 mai 1947 à Pointe-Noire), par le biais incontournable du mwana-foot, dans Volcan, une équipe de Tié-Tié. A cet âge, il se signale déjà par sa virtuosité sur le flanc gauche de l'attaque, aux côtés des gars comme Ngapika ''Le Français'' (qui brillera plus tard dans l'Etoile du Congo) et Tchimbakala ''Wello''.

Un tel talent ne pouvait qu'aiguiser des convoitises. C'est ainsi qu'en 1965 Lakou devient sociétaire de V.Club-Mokanda, où évolue déjà son frère aîné ''Mazzola''. Il en devient même rapidement un élément indispensable si bien qu'un jour, un journaliste qui fut son adversaire sur les terrains vagues de Saint-François, en l'occurrence Constant Komlan Mindondo (il jouait dans Barcelone, avec Mengalvio Didier ''Didi''), lui colle le sobriquet de ''La Boussole''. Plus tôt, lui-même avait pris le surnom ''Abossolo'',

Sébastien Lakou

du nom d'un attaquant camerounais alors célèbre dans le championnat de France, Gabriel Abossolo (Girondins de Bordeaux).

Mais c'est à l'âge de 26 ans, en 1973, que Lakou est sélectionné dans l'équipe nationale. Un 15 août, à l'occasion du 10e anniversaire de la Révolution, lors du match amical Congo-Ouganda : 3-2. Il inscrit un but devant le président Marien Ngouabi et ses hôtes.

Un an après, Lakou fait partie du Onze national congolais qui termine quatrième à la CAN 1974 en Egypte. La même année, prêté par son club au CARA, il contribue énormément à l'épopée victorieuse des Aiglons en Coupe d'Afrique des clubs champions.

Médaillé d'argent du tournoi des 1ers Jeux africains en 1976 à Libreville, deux ans plus tard Lakou fait encore partie des Diables-Rouges qui participent à la CAN 1978 au Ghana. Les anciens se rappellent aussi son caviar à ''Tostao'' (pour le troisième but du Congo contre le Cameroun) en 1977 et son doublé, en 1979, face à l'ex-Zaïre (victoire du Congo, 4-2, avec un autre doublé signé Ndomba).

Ce sont là certains grands moments de la carrière internationale de Lakou ''Abossolo''. Il est vrai aussi que son match avec la sélection du Kouilou, en 1969, contre FC Santos et le roi Pelé, lui a fait gagner du galon. Il s'en souvenait toujours. Et d'autres encore, comme le titre de champion du Congo avec V.Club-Mokanda.

La dernière fois que je l'ai eu au téléphone, c'était au soir des obsèques de Minga ''Pépé'', cette année. Avec Ndouli ''Ryno'', Emmanuel Mboungou et Gilbert Poaty ''Hidalgo'', tous venus de la Côte, il se trouvait au domicile de Balekita ''Eusebio''. Absent du pays, ce dernier avait demandé à sa fille de leur offrir un dîner. Difficile d'imaginer que ce serait la dernière fois !

Adieu, Vieux Lakou !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville
B.P : 13646 / Tel(s) : (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92
E-mail : officenotsmb@gmail.com
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE DS CONSEILS ET FORMATION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE S.A.R.L.U
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) de francs CFA.
SIEGE SOCIAL : Brazzaville, Ouenzé,169, Avenue des Trois Martyrs.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-cinq août deux mille vingt-cinq, reçu par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI,** Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Poto-poto Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité limité unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

• Formation et conseil en organisation d'entreprises.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante : **«DS CONSEILS ET FORMATION»**

Siège social: Le siège social est situé à Brazzaville, 169, Avenue des Trois Martyrs, Arrondissement 5 Ouenzé.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui Commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires **Monsieur Djakaridja SOW**, domicilié à Brazzaville, 169, Avenue des Trois Martyrs, Arrondissement 5 Ouenzé, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée **DS CONSEILS ET FORMATION** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00470.**

Pour avis
Maître Aubierge Prisca
MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE